

II

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1906

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1906 s'élève à	fr. 164,757,285 52
Les crédits alloués pour 1905 montent à	156,824,491 92
Soit, pour 1906, une augmentation de	fr. 7,932,793 60
Cette augmentation se justifie comme il suit :	

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — *Dette à 3 % (1^{re} série).*

Crédit demandé pour 1906.	fr. 14,924,847 30
— alloué pour 1905.	13,752,627 90

AUGMENTATION. . . fr. 1,172,219 40

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 35,521,800 francs émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1904, soit fr. $\frac{35,521,800 \times 3}{100} =$ fr. 1,172,219 40.

ART. 6. — *Dette à 3 % (2^e série).*

Crédit demandé pour 1906	fr. 74,419,523 70
— alloué pour 1905	71,400,459 30

AUGMENTATION. . . fr. 3,019,064 40

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 91,486,800 francs émis en dette à 3 %, 2^e série, pendant l'année 1904, soit fr. $\frac{91,486,800 \times 3}{100} =$ fr. 3,019,064 40.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Dette à 3 % (3^e série).*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	7,807,542 60
— alloué pour 1905		7,465,741 80
AUGMENTATION.	fr.	341,800 80

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 10,537,600 francs émis en dette à 3 %, 3^e série, pendant l'année 1904, soit fr. $\frac{10,537,600 \times 3}{100} =$ fr. 341,800 80.

ART. 9 — *Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1905 et 1906 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts, et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	7,800,000 »
— alloué pour 1905		5,800,000 »
AUGMENTATION.	fr.	2,000,000 »

Le montant de ce crédit non limitatif est mis en rapport avec les faits de l'exercice 1905 et les prévisions pour 1906.

ART. 16. — *Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	190,900 »
— alloué pour 1905		190,000 »
AUGMENTATION.	fr.	900 »

Cette augmentation permet de payer intégralement l'annuité fixée définitivement à 190,900 francs.

ART. 17 à 26. — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 26 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1905, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de fr. 1,287 50.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,370,000	»
— alloué pour 1905		2,000,000	»
AUGMENTATION.	fr.	370,000	»

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

ART. 28 (nouveau). — *Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986, à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Bien que cette annuité ait été portée précédemment au Budget extraordinaire, il convient, conformément aux règles dont s'inspire la réforme budgétaire inaugurée en 1895, de la faire figurer au Budget ordinaire.

Il est de l'essence du Budget des recettes et des dépenses extraordinaires de n'engendrer qu'un mouvement de capitaux dont les charges effectives en intérêt et amortissement sont supportées par le Budget ordinaire.

Cela étant, il ne se conçoit pas qu'une annuité, qui ne représente pas autre chose qu'une charge d'intérêt et d'amortissement, figure au Budget extraordinaire; sa place, au contraire, est marquée au Budget de la Dette publique où sont également inscrites, depuis 1895, les annuités dues par l'État en acquit de sa part d'intervention dans le capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 36 (35 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	14,524,474	»
— alloué pour 1905.		14,048,954	»
AUGMENTATION.	fr.	475,520	»

Cette somme représente la balance des augmentations et des diminutions proposées pour le service des pensions des divers Départements ministériels. (Voir annexe n° 2.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37 (36 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	15,066 50
— alloué pour 1903		16,490 »
DIMINUTION.	fr.	1,423 50

résultant de l'extinction de quatre pensions.

ART. 38 (37 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	4,168,000 »
— alloué pour 1903.		3,962,000 »
AUGMENTATION.	fr.	206,000 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite. On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article. Le complément est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes; il figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Finances et des Travaux publics et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera
présenté en Notre nom aux Chambres
législatives par Notre Ministre des Finances
et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour
l'exercice 1906 est fixé à la somme de
cent soixante-quatre millions sept cent
cinquante-sept mille deux cent quatre-
vingt-cinq francs cinquante-deux centimes
(fr. 164,757,285 52), conformément au
tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 27 septembre 1905.

LEOPOLD II,**KONING DER BELGEN,**

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voordracht van Onzen Minister van
Financiën en Openbare Werken en volgens
advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen
naam door Onzen Minister van Financiën
en Openbare Werken aan de Wetgevende
Kamers ter overweging worden aangebo-
den :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Openbare Schuld voor
het dienstjaar 1906 is vastgesteld op de
som van honderd vier en zestig miljoen
zeven honderd zeven en vijftig duizend
twee honderd vijf en tachtig frank twee en
vijftig centiemen (fr. 164,757,285 52),
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 27^{en} September 1905.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1906.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc 1904.	FONDS D'AMORTISSEMENT. Intérêts du capital amorti. Dotation de l'amortissement	Total par dette.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
1 ^{re} SECTION.				
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	»	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	80,637 50
2 ^{me} SECTION.				
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	»	»	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	»	»	21,164 02
3 ^{me} SECTION.				
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série).	15,501,730 »	266,513 »	15,768,243 30
6	— (2 ^e série).	66,553,034 46	1,100,178 »	67,653,212 70
7	— (3 ^e série).	6,971,808 »	125,868 »	7,097,676 00
TOTAUX. fr.		82,026,572 24	1,492,559 »	83,519,131 24
		10,524,351 14		

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1906.**

Arti- kelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.					BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
		KROOZEN van het op 31 Dec. 1904 in omloop zijnde kapitaal	GELDEN VOOR AFLOSSING		Totaal per schuld.		
			Kroozen van het afgelost kapitaal.	Dotatie der aflossing.			
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.							
EERSTE HOOFDSTUK.							
DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.							
1^e SECTIE.							
<i>Schuld wter oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>							
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	"	"	"	"	80,657 50	
2^e SECTIE.							
<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- geering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1812 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>							
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	"	"	"	"	125,380 24	
4	Afkoop der vuurbaakgelden	"	"	"	"	21,164 02	
3^e SECTIE.							
<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>							
§ 1. Kroozen en aflossing.							
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^e reeks)	13,501,750	266,515	1,356,804 50	14,924,847 50	14,924,847 50	
6	— (2 ^e reeks)	66,553,934 46	1,100,178	6,763,411 24	74,419,523 70	74,419,523 70	
7	— (3 ^e reeks)	6,971,898	125,868	709,770 60	7,807,542 60	7,807,542 60	
TOTALEN . . fr.		82,926,553 24	1,492,350	8,831,092 14	102,650,904 58		
		10,321,351 14					

3

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	1,500	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1905 et 1906 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)	7,800,000	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Managé. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,550	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	859,000	129,148,695 02
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,900	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,975	
18	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,485	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	65,160	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	33,890	
21	Annuités à payer jusqu'en 1953 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,645	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,602 50	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,097 50	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 3 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkooprijks der lijn Eecloo-Gent.	1,500 .	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1905 en 1906 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons (Onbepaald krediet.)	7,800,000 .	
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel.	300,000 .	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom).	210,800 .	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende.	612,000 .	
13	Jaarsommen tot en met 1906 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,187 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877 (Art. 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 .	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858)	672,350 .	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	830,000 .	129,148,605 02
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	190,900 .	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,975 .	
18	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,485 .	
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	65,160 .	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	55,890 .	
21	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	761,645 .	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij « Est belge »	939,602 50	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamloze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	16,097 50	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,805 "	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,710 "	
26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	132,017 50	
27	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	2,370,000 "	
28	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986, à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	510,000 "	
29	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 70	
30	Dixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,344 74	
§ 3. Autres charges.			
31	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	39,788 85	
32	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000 "	
33	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Waeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	150,000 "	
34	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). fr. 177,000 "	184,500 "	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "		
CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
35	Rémunération en matière de milice (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1906 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	14,031,000 "	
36	Pensions diverses.	14,524,474 "	
37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	15,066 50	33,302,340 50
38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,168,000 "	
39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 "	

BEGROUING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1866 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,805 "	
25	Jaarsommen tot en met 1851 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,710 "	
26	Jaarsommen tot en met 1842 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse »	132,917 50	
27	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	2,370,000 "	
28	Jaarsom door den Staat tot en met 1886 te betalen, aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstellingen van Brussel	350,000 "	
29	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 70	
30	Tiende twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door den Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,344 74	
	§ 3. Andere lasten.		
31	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1873)	59,788 85	
32	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893)	45,000 "	
33	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuwpoort-Yeuene (Onbepaald krediet)	150,000 "	
34	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000 "		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 "	184,500 "	
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
35	Vergelding in zake van militie. (Wet van 21 Maart 1902) er bijgevoegd de vooraflichtingen toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1903 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1906 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (Onbepaald krediet).	14,031,000	
36	Verschillende pensioenen	14,524,474 "	
37	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	15,066 50	33,302,540 50
38	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	4,168,000 "	
39	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en wezen van het Departement van Financiën	504,000 "	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
40	a. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,450,000 »	1,453,000 »	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »		
11	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	2,506,050 »
42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			104,757,285 52

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 septembre 1905.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
C^{te} DE SMET DE NAEYER.*

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
40	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,450,000 . b. Verachterde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 5,000 .	1,455,000 .	2,508,050 .
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 .	
42	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 .	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . . fr.			164,757,285 52

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 27^{de} September 1903.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën
en Openbare Werken,
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

16,

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1906.

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.		LITTÉRA des dévelop- pements.		DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DEPENSES ORDINAIRES. CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1^{re} SECTION. <i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1904.	FONDS D'AMORTISSEMENT		Total par dette.
					Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1906.	Dotation de l'amortissement.	
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1906 et au 1 ^{er} janvier 1907)		5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1906)		"	"	"	"
2^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>							
3	"	Relevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23, dudit traité et article 10 de ladite convention)		"	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité		"	"	"	"
3^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i> § 1^{er}. Intérêts et amortissement.							
Dettes à 5 %, 1^{re} série :							
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 443,391,000 francs en circulation au 31 décembre 1904 (semestres au 1 ^{er} juillet 1906 et au 1 ^{er} janvier 1907)		13,301,730	"	"	
	b.	Amortissement :					
		1 ^o Dotation de 30 c ^t % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 432,268,100		"	"	1,356,804 30	14,024,847 30
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de . . . 8,877,100 (mêmes semestres).		"	286,313	"	
Dettes à 5 %, 2^e série :							
6	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 2,218,464,482 22 en circulation au 31 décembre 1904 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1906).		66,553,934 46	"	"	
	b.	Amortissement :					
		1 ^o Dotation de 30 c ^t % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 2,255,157,082 22		"	"	6,765,411 24	74,419,523 70
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de . . . 36,672,600 (mêmes semestres).		"	1,100,178	"	
Dettes à 5 %, 3^e série :							
7	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 232,596,600 francs en circulation au 31 décembre 1904 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1906).		6,971,898	"	"	
	b.	Amortissement :					
		1 ^o Dotation de 30 c ^t % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 236,592,200		"	"	709,776 60	7,807,542 60
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de . . . 4,105,600 (mêmes semestres).		"	125,868	"	
TOTAUX . . .				92,326,553 24	1,492,350	8,831,992 14	102,650,904 38
						10,324,351 14	

A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	"	•	80,637 50	80,637 50	
123,386 24	123,386 24	•	•	123,386 24	121,007 92	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,910 45	
14,934,847 30	13,752,627 90	1,172,219 40	•	13,219,608 00	12,386,332 80	
74,419,523 70	71,400,450 30	3,019,064 40	•	68,595,960 90	63,606,751 42	
7,807,542 00	7,465,741 80	341,800 80	"	6,954,420	6,053,411 20	
102,876,092 14	98,543,007 54	4,333,084 60	"	94,494,168 04	88,368,942 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	•	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1905 et 1906 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)
§ 2. Annuités diverses.		
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1906 et au 1 ^{er} janvier 1907.)
11	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
12	•	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,169
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 5,080,668
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
17	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	•	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	•	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand
20	•	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
23	•	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse
27	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
28	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986, à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
29	•	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
30	•	Dixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
102,876,092 14	98,343,007 54	4,533,084 60	"	94,494,168 04	88,368,942 07	
1,500 "	1,500 "	"	"	1,500 "	1,500 "	
7,800,000 "	5,800,000 "	2,000,000 "	"	5,800,000 "	5,890,170 65	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
219,600 "	219,600 "	"	"	219,600 "	219,600 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
672,330 "	672,330 "	"	"	672,330 "	672,330 "	
859,000 "	859,000 "	"	"	859,000 "	858,287 60	
190,900 "	190,000 "	900 "	"	(1) 201,050 "	188,000 "	(1) Y compris un crédit supplémentaire de 11,050 francs, alloué par la loi du 18 août 1905
8,975 "	8,425 "	550 "	"	8,475 "	8,525 "	
160,485 "	161,435 "	"	950 "	159,780 "	161,110 "	
65,160 "	64,155 "	1,005 "	"	65,165 "	64,645 "	
35,890 "	34,200 "	"	310 "	34,495 "	35,370 "	
761,645 "	762,645 "	"	1,000 "	761,995 "	759,095 "	
950,602 50	958,467 50	1,135 "		950,077 50	958,940 "	
16,097 50	16,547 50	"	450 "	15,952 50	15,335 "	
978,805 "	978,645 "	160 "	"	978,790 "	978,225 "	
137,710 "	137,745 "	"	35 "	137,235 "	137,710 "	
152,917 50	154,310 "	"	1,392 50	152,562 50	152,752 50	
2,370,000 "	2,000,000 "	370,000 "	"	(2) 1,632,016 "	1,507,814 "	(2) Y compris un crédit supplémentaire de 12,016 francs, alloué par la loi du 18 août 1905
350,000 "	"	350,000 "	"	"	"	
62,514 70	62,514 70	"	"	62,514 70	62,514 70	
688,344 74	688,344 74	"	"	688,344 74	688,344 74	
128,729,406 17	121,476,700 07	7,252,706 60	4,137 50	117,267,888 07	111,091,028 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
§ 3. Autres charges.			
31	°	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,326,536 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1905 au 12 avril 1906.) . . .	
32	°	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1905 au 31 août 1906.) . . .	
33	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895 . . .	
34	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) . . .	177,000 »
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . .	7,500 »
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
35	°	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 20 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1906 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)	
<i>Pensions diverses :</i>			
	a.	Ordre de Léopold	9,000 »
	b.	Marine. (Militaires de la)	474 »
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>			
	c.	Pensions de la Justice	475,000 »
	d.	— de la Guerre	10,000 »
	e.	Pensions militaires.	5,375,000 »
<i>Pensions civiles :</i>			
36	f.	Pensions des Finances et des Travaux publics.	2,550,000 »
	g.	— de la Justice	1,120,000 »
	h.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,960,000 »
	i.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,488,000 »
	j.	— de l'Agriculture	190,000 »
	k.	— des Affaires Étrangères.	85,000 »
	l.	— de la Guerre	92,000 »
	m.	— de l'Industrie et du Travail	100,000 »
	n.	— de la Cour des Comptes	20,000 »
	o.	Arriérés de pensions de toute nature	50,000 »
37	°	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	
38	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (*)	
39	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
128,729,406 17	121,470,709 07	7,258,634 60	4,137 50	117,267,888 07	111,091,028 44	
39,788 85	39,788 85	•	•	39,794 91	39,794 91	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	150,000 •	154,580 90	
184,500 •	184,500 •	•	•	184,500 •	108,225 48	
129,148,695 02	121,895,997 02	7,258,634 60	4,137 50	117,087,182 98	111,438,629 73	
AUGMENTATION fr.		7,252,697 10				
14,031,000 •	14,031,000 •	•	•	14,031,000 •	12,307,221 67	
14,524,474 •	14,048,954 •	475,520 •	•	13,545,272 •	12,900,788 30	
15,066 50	16,400 •	•	1,423 50	16,836 75	16,635 99	
4,168,000 •	3,962,000 •	206,000 •	•	5,747,000 •	3,454,584 07	
564,000 •	564,000 •	•	•	564,000 •	564,000 •	
33,502,540 50	32,022,444 •	681,520 •	1,423 50	31,904,108 75	29,339,230 03	
AUGMENTATION. fr.		680,096 50				

(1) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
40	a.	Intérêts à 3 %, dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . 1,450,000 •
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •
41	"	Intérêts à 2 1/2 %, dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
42	"	Intérêts à 2 1/4 %, dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,453,000	1,453,000	.	.	1,453,000	1,467,936 30	
3,050	3,050	.	.	3,050	2,966 42	
850,000	850,000	.	.	850,000	816,589 87	
2,306,050	2,306,050	.	.	2,306,050	2,287,492 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation.
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignation.
	TOTAUX fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
129,148,605 02	121,895,997 92	7,252,697 10	»	117,687,182 98	111,458,629 75	
55,502,540 50	52,622,444 »	6,40,096 50	»	51,904,108 75	29,559,250 05	
2,506,050 »	2,506,050 »	»	»	2,506,050 »	2,287,492 50	
164,757,285 52	156,824,491 92	7,932,793 60	»	151,897,541 75	145,065,552 35	
AUGMENTATION. . . fr.		7,932,793 60				

(28)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1906.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1898 à 1903.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1903 et celui qui est demandé pour l'exercice 1906.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1904 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1905.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1904.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1898 à 1903.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1898	1899.	1900	1901.	1902.	1903.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(²)	(¹)	(¹)
	Maeseyck	143,811 58	148,248 72	146,427 66	142,100 23	143,118 49	143,617 15
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke		17,537 63	12,424 11	13,140 80	7,703 73	7,709 63	8,963 75
TOTAL fr		161,349 21	160,672 83	161,577 46	149,803 96	150,828 12	154,580 90

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

PENSIONS DIVERSES (Art. 36 du Budget).

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1905.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1906.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Ordre de Léopold	9,000	"	9,000	"	"	"
Marine (militaires de la).	"	954	"	474	"	480
Ecclésiastiques { Pensions de la Justice.	475,000	"	475,000	"	"	"
— de la Guerre.	10,000	"	10,000	"	"	"
Militaires.	5,575,000	"	5,575,000	"	"	"
Pensions des Finances et des Travaux publics	2,504,000	"	2,550,000	"	186,000	"
— de la Justice	1,120,000	"	1,120,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,815,000	"	2,960,000	"	145,000	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,545,000	"	1,488,000	"	145,000	"
Civiles { — de l'Agriculture	190,000	"	190,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— de la Guerre	92,000	"	92,000	"	"	"
— de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"
— de la Cour des Comptes	20,000	"	20,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	50,000	"	50,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	14,048,000	954	14,524,000	474	476,000	480
	fr. 14,048,954		fr. 14,524,474		EN PLUS : fr. 475,520	

(31)

(Dette publique.)

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	MOUVEMENT pendant l'année 1904.		SITUATION du 1 ^{er} janvier 1905.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	MOUVEMENT pendant l'année 1904.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiques	1	•	1	»	318	•	318	»
Ordre de Léopold	74	3	5	72	7,400	300	500	»
Marine (militaires de la)	4	•	1	3	4,954	•	4,000	»
<i>Ecclésiastiques :</i>								
Pensions de la Justice	417	48	53	412	443,452	59,299	61,414	»
— de la Guerre	2	•	•	2	4,320	•	•	»
Militaires	3,105	175	157	3,123	5,287,741	276,632	307,616	»
<i>Civiles :</i>								
Pensions des Finances et des Travaux publics	1,432	206	144	1,404	2,194,614	334,416	250,857	»
— de la Justice	345	20	36	329	1,058,067	48,711	136,769	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	1,804	223	112	1,915	2,422,118	327,856	177,544	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	692	88	40	740	1,249,147	155,506	68,741	»
— de l'Agriculture	163	19	17	165	150,755	17,088	9,875	»
— des Affaires Étrangères	16	3	1	18	73,101	15,458	1,453	•
— de la Guerre	40	3	9	34	81,062	9,531	20,497	•
— de l'Industrie et du Travail	14	5	1	18	47,444	14,739	337	•
— de la Cour des Comptes	6	•	1	5	15,054	•	1,875	•
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	38	•	5	33	16,836 75	•	1,441 75	
Professeurs et instituteurs communaux (4)	3,429	390	179	3,640	5,468,351	418,997	176,709	•
TOTAUX	11,582	1,185	762	12,003	16,524,741 75	1,678,515	1,199,946 75	
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :				
421 pensions.				fr. 478,566 25				

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1905.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
	.	.	.	.	1	"	.	(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
7,200	.	3	.	.	5	.	.	
954	.	"	.	"	1	"	.	
441,537	.	47	1	.	52	1	.	
4,329	.	.	.	.	.	.	.	
5,258,757	.	174	1	.	150	1	.	
2,298,175	.	204	2	.	142	2	.	
970,009	.	19	1	.	35	1	.	
2,572,430	.	223	.	"	112	.	"	
1,535,912	.	85	5	.	35	5	.	
157,966	.	18	1	.	16	1	.	
87,086	.	3	"	"	1	"	.	
70,096	.	5	.	"	9	.	.	
61,846	.	5	.	"	1	"	.	
13,179	.	.	.	.	1	.	.	
15,595	.	.	.	"	5	.	.	
3,710,659	.	570	20	.	159	20	.	
17,005,508	.	1,152	31	.	731	31	.	
		1,183			762			

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

39)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1904. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
Ministère de la Guerre					9	De Coster, G-T, desservant à Hombeek (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	70	1,525	29
	<i>Ordre de Leopold</i>				10	Ceulemans, J-B, vicaire à Schelle (art 12, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	925	57
1	Ketelle, M-J, maréchal des logis chef a cheval	60	100	"	11	De Bruyn, J-t-H, desservant a Kersbeek (art 12, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,525	Id.
2	Bourguignon, J., maréchal des logis chef a pied	60	100	"	12	Verbeeck, J J, desservant à Kessel (art 20, 21, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	60	1,210	48
3	Vigneron A J-G, maréchal des logis chef à pied	60	100	"	13	Zeyp, P-f, desservant à Swynacide (art 20, 21, 22, et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,351	Id
	TOTAL		500		14	Pluquet, H, desservant a Moustier au Bois (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	50	997	24
Ministère de la Justice					15	Baelde, B-A G, chapelain à Mortue (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	46	487	76
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>				16	Buschots, F-E, desservant à Nederkerkezeel (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,335	Id
1	Dujardin, C S-I, curé de 1 ^{re} classe à Soignes (art 12, 20, 21, 22, 23, 24, et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	65	1,794	502	17	Daniels, G C, desservant à Spalbeek (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,335	Id.
2	Gilson, V-T-I desservant à Fraite (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,340	Id	18	Valet I B-T, desservant à Latour (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	60	1,335	Id.
3	Roosen, P-I desservant à Zondereygen (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	78	1,343	327	19	Valentin, C J, desservant à Barvaux Condroz (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,340	95
4	Matthys E-L, desservant a Saint Nicolas (Flandre orientale) (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	68	1,315	313	20	Liagre, A-J, chanoine à Tournai (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	70	2,313	85
5	Strel J I-S, desservant à Borlon (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	61	1,202	Id	21	Mahoux, f M, desservant à Durnal (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	74	1,536	112
6	Fastré, J-B-J, desservant à Leignon (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 5 de la loi du 24 avril 1900)	47	912	335					
7	Rollin, f, desservant à Grandmenil (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	42	597	346					
8	Schils G-H, desservant a Fontenoille (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	50	687	1					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
22	De Hert, J-F, desservant a Gooi (art 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	56	1,027	141	33	Carmans, J-J, desservant à Bouck hout (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	45	645	210
23	Dewelde, L-V, desservant a Ro oux (art 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	60	1,152	Id.	34	Van Dorpe, P I, vicaire à Renaix (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	55	568	238
24	Wey, J, desservant a Cheratte- Notre Dame (art 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	38	543	Id	35	Hirsch, D S, ministre officiant du culte israélite a Anvers (art 5 6, 8, 12, et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	75	708	170
25	Bury, H-I-M, cure de 1 ^{re} classe à Ellezelles (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	68	1,005	102	36	Emond, J-B-G, desservant à Nol- levaux (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	68	1,345	198
26	Delille, V-C, desservant à Villers- sur-Semois (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,345	Id	37	Wagener J-H C, pasteur protes- tant à Anvers (art 1, 6, 8, 12, et 40 la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	78	2,283	195
27	Fauquenot, I-A-J, desservant à Blaton (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,345	Id.	38	Nietvelt, T, desservant à Saint- Léonard (Brecht) (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	80	1,370	198
28	Vanbienne J-B, desservant à Montignies-lez-Lens (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	56	1,145	179	39	Moens P J, desservant à Schoo- nriede (art 20, 21, 22, 24, et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	85	1,370	Id.
29	Delsauvenier, G-F-G, desservant à Sart d'Avril (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	45	650	170	40	Van Cleemputte, I-F, curé de 2 ^e classe à Heizele (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	87	1,770	Id.
30	Gautier, J, desservant à Tournai (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,345	Id	41	Lefebvre, I-B, cure de 1 ^{re} classe a Paturages (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,925	216
31	Wauters, F, desservant a Chau- mont-Gistoux (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	64	1,532	215	42	Delsupexhe, N J, desservant à Heron (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	77	1,570	240
32	Adriaensen, J, vicaire a Bruxelles (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	62	911	156	43	Verdooldt, L, vicaire a Puers (art cle 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	49	627	Id.
					44	Daubresse, J I I, desservant à Saint-Jean aux Jones (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	69	1,360	207

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur
45	Payen, P.-C., desservant à La Bruyère (art 12, 20 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 5 de celle du 24 avril 1900)	68	1,560	267	16	Hennequin, H L E, major (article 1 ^{er})	55	3,606	44
46	Debbaudt, A -D -M, curé de 1 ^{re} classe à Gaud (Saint-Bavon) (art 12 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	2,095	290	17	Cornélis E -J, gendarme (article 20)	40½	700	Id.
47	Chevalier, T -D, desservant à Attre	68	1,510	"	18	De Clerck, F -F, sergent de première classe (art 21)	60½	840	Id.
48	Cornélis, P -J, desservant à Widoove (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1905.	48	693	"	19	Vandenhoeke, G, portier de première classe (art 21)	60	823	Id.
	Total fr		59,299		20	Lambré, F, maréchal des logis garde magasin (art. 21).	49	773	Id.
	Ministère de la Guerre				21	Van Haesendonck, E -A, maréchal des logis chef (art 21)	38	627	Id.
	Pensions militaires				22	Duwart, C -J, maréchal des logis maréchal-ferrant (art 21)	52	673	Id.
1	Schuermans, H A -J -F, capitaine en 1 ^{er} de place (art. 2, § 1 ^{er})	50½	2,875	14	23	Debergh, T -B, maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	54½	844	Id.
2	Flameng, J, officier d'administration de 4 ^{me} classe (loi du 27 mai 1840)	52½	616	10	24	Plooy, H, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	40½	852	Id.
3	Lemaire, A -F, soldat (loi du 27 mai 1840)	40½	276	44	25	Cols, A -F -J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	43½	877	Id.
4	Nevens, J -B, soldat (loi du 27 mai 1840)	40	276	Id.	26	Reser, H, gendarme (art 21)	52½	644	Id.
5	Welsch, J, maréchal des logis (loi du 27 mai 1840).	45½	451	Id.	27	François, J C -J, gendarme (article 21)	50½	653	Id.
6	de Formanoir de la Cazerie, A -H -G -P, brigadier (loi du 27 mai 1840)	37	352	Id.	28	Leniere, H -J -J, gendarme (article 21)	49	619	Id.
7	Conninx, J -J -T, soldat (loi du 27 mai 1840)	42½	282	Id.	29	Fontaine, P -L, gendarme (article 21).	54	612	Id.
8	Hendrick, A V, soldat (loi du 27 mai 1840)	40	276	Id.	30	Reynaerts, J -B, gendarme (article 21)	42½	595	Id.
9	Cambier, A, soldat (loi du 27 mai 1840)	39	274	Id.	31	Celis, H P., gendarme (art 21)	45½	584	Id.
10	Verberckmoes, D soldat (loi du 27 mai 1840)	39½	274	Id.	32	Falla, I -J, soldat (art 20)	40	480	Id.
11	Rousseau, J -E -V, capitaine commandant (art 21)	51½	3,956	Id.	33	Melignon, J B, soldat (art. 21).	40½	342	Id.
12	Dresse, I -J, major (art 1 ^{er})	57½	3,960	Id.	34	Libert, E V, soldat (loi du 27 mai 1840).	41	276	Id.
13	Thys, A -V -M -E, pharmacien principal (art 2, § 3)	60	3,564	Id.	35	Steenhaut, L, soldat réformé (article 20)	75½	480	114
14	Henquin A V, capitaine en premier quartier maître (art 2 § 5)	57	2,997	Id.	36	detavernier, E R, soldat (art 21).	41	545	Id.
15	Potteliet, A -H, capitaine commandant (art 2, § 3).	55	3,078	Id.	37	Mallet A F D J, lieutenant général (art 21)	63	7,500	13
					38	Bastinc, J P, médecin principal de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	63	5,400	Id.
					39	Berliet, H -J, pharmacien en chef (art 1 ^{er})	63	4,480	Id.
					40	Dumouchaux, A -U L, major de place (art 1 ^{er})	58	3,696	Id.
					41	Ghys, P -J -H, major de place (art 1 ^{er})	58	3,564	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
42	Grumieaux J -O -A capitaine en 1 ^{er} , quartier maître (art 1 ^{er})	58	5,240	149	66	Devos, E., musicien-gagiste (arti- cle 21)	47	751	149
43	Bouwens, H -J -M -L, capitaine en 1 ^{er} , administrateur d'habil- lement (art 1 ^{er}).	58	5,240	Id	67	Saussez, J, adjudant sous officier, (art 21)	39½	852	Id
44	Verhaegen, F., capitaine en second (art 1 ^{er})	55	5,000	Id	68	Deriviere J -F, sergent (art 21)	52	560	Id.
45	Dendon, H (Cuyver), capitaine commandant (art 2, § 5)	55	5,118	Id.	69	Devos, H -A, sergent-major, arti- cle 21)	47	760	Id.
46	Boland, C -L, capitaine comman- dant (art 2, § 5)	55	2,997	Id.	70	Hansotte, L -G, trompette (arti- cle 21)	40	545	Id.
47	Baudoux, A -J, capitaine comman- dant (art 2, § 5).	55	2,956	Id.	71	De Greef, J -C, maréchal des logis chef (art. 21)	57	680	Id.
48	Delplace, E -A, capitaine comman- dant, (art 2, § 5)	55	2,956	Id.	72	Despontin, G, brigadier (art 21)	59	410	Id.
49	Dielman, G.-G.-E -A, major (arti- cle 2, § 1 ^{er})	50½	5,046	Id.	73	Cornelis, A -J, marechal des logis chef de gendarmerie (art 21)	49½	892	Id.
50	Geron, P -N, capitaine comman- dant, (art 2, § 1 ^{er})	51	2,715	Id	74	Legat, T, marechal des logis de gendarmerie (art. 21)	50	857	Id.
51	Cys, F.-M -D -P, médecin princi- pal de 2 ^e classe (art 20)	54	4,400	Id	75	Lyraud, E -J, gendarme (art 21)	58	644	Id.
52	Dewasme, L H -J, capitaine en second (art 20).	50½	2,700	Id	76	Dinant, A J, gendarme (art 21)	50½	626	Id
53	Van Gael, J E, major (art 21)	55	3,564	Id.	77	Sanders, P, gendarme (art. 21)	52	623	Id
54	Fuvel, N -C J B J, major (arti- cle 21)	55½	3,450	Id.	78	Bossier G -J, gendarme (art 21).	49	623	Id.
55	De Haes, H -J, officier d'administra- tion de 1 ^{re} classe (art 21)	52½	2,907	Id.	79	Joseph, J -J, gendarme (art 21)	52	610	Id.
56	Malchair, E -L, capitaine com- mandant (art 21)	52	2,855	Id.	80	De Vuyst, G -G, gendarme (arti- cle 21).	45	602	Id
57	Van Cutsem, A, capitaine com- mandant (art 21)	48	2,652	Id	81	Robert, C, gendarme (art 21),	50	588	Id.
58	Van Hoobrouck d'Aspre, G C -E (baron), capitaine commandant (art. 21)	50½	2,652	Id	82	Adriaenssens, A -A -J, sergent (loi du 27 mai 1840)	54	448	Id.
59	Delehouzee, F -G -J, capitaine commandant, (art 21)	46	2,250	Id	83	Scherpereel, E, soldat (loi du 27 mai 1840)	55½	274	Id.
60	de Malengreau d'Hembise, G.-E M.-G, capitaine commandant (art 21)	45	2,102	Id.	84	Baupain, J -L, soldat (loi du 27 mai 1840)	40	274	Id.
61	Leleup, A -C -L, capitaine com- mandant (art 21)	45	2,078	Id	85	Déne, C -L, sergent de 1 ^{re} classe licencié (loi du 21 mars 1902)	42	570	168
62	Iserentant, A -A capitaine com- mandant (art 21)	45	1,952	Id.	86	Lefebvre, A J, soldat (art 20)	41	480	Id
63	Lefrancq, C -E -J, capitaine en second (art 21)	45½	1,960	Id	87	De Ri, L, soldat, (art 21)	45	549	Id.
64	Breems, J -F, adjudant du matc- riel de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	1,020	Id.	88	Schittecatte, L -J.-B, soldat (arti- cle 21)	59½	542	Id.
65	Capelle, J, maréchal des logis chef (art 20)	46	840	Id.	89	Haems F -L, soldat (art 21)	41	549	Id.
					90	Javaux F, gendarme (art 21)	44	560	Id.
					91	Hubo, P, soldat (loi du 27 mai 1840)	40½	279	Id.
					92	Lambert, G, major (art 1 ^{er})	57	3,828	241
					93	Levillain, E -J -L L., major (arti- cle 1 ^{er})	55	5,096	Id.
					94	Lejeune, E -J M, medecin princi- pal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er})	63	5,400	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur
95	Lottin, A G, lieutenant colonel, (art 1 ^{er}).	57	4,320	241	121	Mombaerts J, soldat (loi du 27 mai 1840)	40	274	241
96	Fonteyne, A -J -F, major (arti- cle 1 ^{er})	55½	3,690	Id.	122	Dick, C -L, soldat (loi du 27 mai 1840)	37½	274	Id.
97	Lesoin, J -P -J, major (art 1 ^{er})	56	3,696	Id.	123	Magnée, N, maréchal des logis (loi du 27 mai 1840)	40	448	Id.
98	Snoy, R -A -M G (baron), lieute- nant-colonel (art 2, § 5)	58	4,004	Id.	124	Blaise, J, maréchal des logis chef de gendarmerie (art 2, § 5) — Pension revue Remplace celle inscrite en 1901.	58	816	Id.
99	Saurel, J -L, lieutenant-colonel (art 2 § 5)	58	4,158	Id.	125	Papyn, née Viot (veuve d'un capi- taine commandant)	•	927	258- 257
100	Créteur, E, officier d'administra- tion de 1 ^{re} classe (art 2, § 5)	58	2,875	Id.	126	van der Doncht, R, soldat (art 20).	40	480	241
101	Angelsberg A, capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,875	Id.	127	Bouba, V, soldat (art 21)	44	542	Id.
102	Neuens, E., capitaine en 1 ^{er} quar- tier maître (art 2, § 1 ^{er})	52	2,875	Id.	128	Danthine, J -J, soldat (art 21)	36	342	Id.
103	Lichhorn, J. P., capitaine com- mandant (art 2 § 1 ^{er})	50	2,855	Id.	129	Colin, A -L -V -L, soldat (art 21)	41	349	Id.
104	Baude, A, capitaine en second (arti- cle 18).	56½	3,750	Id.	130	Salen, B A, soldat (art 21)	40½	342	Id.
105	Vanoeijen, J -B -F, major (arti- cle 19)	49½	4,125	Id.	131	Hendrickx, J B, soldat (loi du 27 mai 1840)	59½	274	268
106	Betroucourt, A -I, major (arti- cle 21)	50	3,005	Id.	132	Antony, J., lieutenant colonel (arti- cle 1 ^{er})	55½	4,160	319- 320
107	Luistermans, J -B, soldat (arti- cle 19)	24	480	Id.	133	Mathias, N L G, lieutenant-colo- nel (art 1 ^{er})	58	4,160	Id.
108	Toagre, A -G, maître-cordonnier (art 20)	67	924	Id.	134	Reulens, J C H, major (art 1 ^{er})	58	5,828	Id.
109	Missotten, J, soldat (art 20)	25	480	Id.	135	Lenglez, H N J, lieutenant-colo- nel (art 2 § 5)	58	4,004	Id.
110	Bouchonville, V J, musicien-ga- giste (art 21)	56	815	Id.	136	Le Bauf, J -B -C -E, major (arti- cle 2 § 5)	55	3,557	Id.
111	De Pauw, B, premier sergent (art 21)	61½	840	Id.	137	Sotte, P -A -A, capitaine en pre- mier quartier-maître (art 2 § 5)	58	3,199	Id.
112	Hughes, F -J, premier sergent- major (art 21)	60	825	Id.	138	Deschamps, F, officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 2, § 5).	58	3,199	Id.
113	Note, F -A musicien gagiste (arti- cle 21).	56	840	Id.	139	Roels, C L, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	3,057	Id.
114	Stamier, F J G, maréchal des logis (art 21)	40	582	Id.	140	Henquin, J -I -I -B, capitaine en premier comptable du matériel (art 2, § 5).	58	2,835	Id.
115	Lhomme, B, soldat (art 21)	51	342	Id.	141	Dobigies J -I -E, médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 2, § 5)	53	2,850	Id.
116	Lootens, C -L, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	44½	785	Id.	142	Schlogel, J -M major (art 2, § 1 ^{er})	53	3,280	Id.
117	Clesse, P -A, gendarme (art 21)	45½	595	Id.	143	De Pauw, F, capitaine comman- dant (art 2, § 1 ^{er})	48½	2,652	Id.
118	Demaecker, L I, gendarme (arti- cle 21).	44½	574	Id.	144	Delenurt, L I, major (art 21)	54	3,046	Id.
119	Art, H C J, sergent (loi du 27 mai 1840)	48	484	Id.	145	Rollin, J J A capitaine comman- dant (art 21)	49	2,551	Id.
120	Prevost, V J, soldat (loi du 27 mai 1840).	59	274	Id.	146	Séaut, L -J, capitaine comman- dant (art 21)	48½	2,551	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
147	Mouton, M.-L.-J.-P., sous-lieutenant (art. 21).	27½	770	519-320	174	Brants, I.-J., brigadier maréchal-ferrant (loi du 27 mai 1840).	39	528	510-320
148	Devetter, F.-L., adjudant sous-officier (art. 1er)	60	1,020	Id.	175	Lecomte, C., soldat (loi du 27 mai 1840).	37½	274	Id.
149	Ketelle, M.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 1er).	60	1,020	Id.	TOTAL . . . fr.				276,632
150	Bourguignon, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 2, § 3).	60	1,020	Id.	Ministère des Finances et des Travaux publics.				
151	Smeuninx, B., soldat (art. 20) . .	52½	480	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
152	Wageman, J.-O., soldat (article 20).	31	480	Id.	1	Mathieu, X., préposé des douanes (art. 5 et 9).	59	1,015	556
153	Mariens, J.-F., brigadier (article 20).	29½	500	Id.	2	Van Sandlycke, E.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	3,478	Id.
154	Scheffermayer, V., musicien-gagiste (art. 21).	48½	745	Id.	3	Jacquemin, J.-P., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15).	65	1,987	Id.
155	Pronce, F.-H., premier sergent (art. 21).	60½	840	Id.	4	Wouters, M.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	2,352	Id.
156	Liebaut, A., soldat (art. 21) . . .	59	542	Id.	5	Hoart, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,197	Id.
157	Bouchat, J.-J., soldat (art. 21) . .	35	542	Id.	6	Lefevre, F.-F.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	996	Id.
158	Maes, L., soldat (art. 21)	41½	542	Id.	7	Latour, E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	712	Id.
159	Cardon, D., soldat (art. 21) . . .	38	542	Id.	8	Roland, G.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	885	Id.
160	Vranckx, J.-B., soldat (art. 21) . .	31	542	Id.	9	Declercq, V.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	957	Id.
161	Mouillard, N.-J., sergent-major maître-armurier (art. 21).	64½	840	Id.	10	Buisset, A.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	677	15
162	Van Roy, P.-F., soldat (art. 21) . .	57½	542	Id.	11	Demeester, B., préposé des douanes et matelot sauveteur (art. 5 et 8).	58	1,002	Id.
163	Pastelour, J.-J., soldat (art. 21) .	40½	542	Id.	12	Vranckx, E.-C.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	651	Id.
164	Vignerou, A.-J.-G., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	60	1,020	Id.	13	Dewijndt, C.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,044	31
165	Charpentier, P.-A.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	54	974	Id.	14	Noël, L.-E., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,047	15
166	Goutsmit, D.-J., gendarme (article 21).	51	655	Id.	15	Poncin, J.-B., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,184	Id.
167	Glaesener, P., gendarme (art. 21).	56½	581	Id.	16	Delboulle, L.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,278	Id.
168	Depuydt, J.-G., gendarme (article 21).	55½	581	Id.	17	Segers, J.-B., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,040	Id.
169	Deblir, M.-J., gendarme (art. 21).	58½	560	Id.	18	Albrechts, N.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	47	408	Id.
170	Moreaux, A.-C., gendarme (article 21).	58½	560	Id.	19	Minet, J.-B.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	58	1,501	Id.
171	Lemaire, J.-N., sergent congédié (loi du 27 mai 1840).	35	418	Id.					
172	Cammans, E.-A., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	274	Id.					
173	Roelandt, G., soldat (loi du 27 mai 1840).	37½	274	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
20	Bray N-J, préposé des douanes (art 5 et 8)	50	570	25-26	44	François, P-L, préposé des douanes (art 5 et 8)	42	539	88-89
21	Bouffieux, C I, brigadier des douanes (art 3, 8 et 15)	65	1,281	Id.	45	Vanvoorden, P-J, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	60	1,048	Id
22	Van Zile, Louis, préposé des douanes (art 5 et 8)	56	858	Id	46	Bainaux, J, sous-lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	62	1,521	Id
23	Beff, J-B, brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,086	Id	47	Schmitz H, sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	689	Id.
24	Haussen, I, préposé des douanes (art 5 et 8)	57	878	Id	48	Capelle, I-J-J, commis des accises (art 5 et 8).	54	1,103	Id
25	Gonissen P-I, préposé des douanes (art 5 et 8)	65	1,025	Id	49	Pinson, A J, préposé des douanes (art 5 et 8)	58	974	Id
26	Wynen P-I, préposé des douanes (art 5 et 8)	56	961	Id	50	Biquet, A, préposé des douanes (art 5 et 8)	60	847	Id.
27	Donders, S, préposé des douanes (art 5 et 8)	60	769	Id	51	Thiuar, A J, préposé des douanes (art 5 et 8).	38	320	144- 145 146
28	Mauice, J, préposé des douanes (art 5 et 8)	62	847	Id	52	de Rasse, C-A-J, conservateur des hypothèques (art 1, 8 et 15)	66	5,250	Id.
29	Ruckens, G D, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	67	2,743	51	53	Gasco, H, receveur de l'enregistrement (art 5 et 8)	54	1,667	165
30	Forhoudt, A-D, sous-brigadier des douanes (art 5 et 9)	42	694	Id	54	Claessens, J-I, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	67	5,062	88-89
31	Dupont, J-F, préposé des douanes (art 1 et 8).	65	875	Id	55	Pinget V, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	65	5,090	Id
32	Clause, J, préposé des douanes (art 5 et 8)	54	795	Id	56	Viancken, J, préposé des douanes (art 5 et 8)	62	907	Id.
33	Hartman, I-J, sous brigadier des douanes (art. 5 et 8)	54	865	Id.	57	Vandersmissen, L D, sous brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	62	1,110	Id
34	Stas, F-F-II, directeur des contributions (art 1, 8 et 15)	74	6,000	Id	58	Vandereyken, I-I-L, préposé des douanes (art 5 et 8)	62	849	Id
35	Dauwe, J J, directeur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	6,000	Id.	59	Vengen, J-H, préposé des douanes (art 5 et 8)	63	920	Id.
36	Lambrechts P-A G R, directeur des contributions (art 1, 8 et 15)	71	6,000	Id	60	Zune, A-J, brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,190	Id
37	Moreau L-A, brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	1,144	Id	61	Classe, A, commis de direction (art 1 et 8)	65	2,289	Id
38	Bogaert C L, brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,232	Id	62	Tinant C-I-S II, contrôleur des droits de navigation (art 1 et 8).	66	5,068	144- 145- 146
39	Deuly, P J, brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	1,059	Id	63	Dannely, A-J, préposé des douanes (art 5 et 8)	63	823	Id
40	Vigoureux C-L, brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,212	Id	64	Vanden Bossche L, préposé des douanes (art 5 et 8)	58	898	Id
41	Jérôme, A-I, préposé des douanes (art 5 et 8)	56	808	Id	65	Mulders, P-J, préposé des douanes (art 5 et 8)	63	846	Id
42	Houtippel, J-I, préposé des douanes (art 5 et 8)	60	1,004	Id	66	Langenbick E-T, préposé des douanes (art 1 et 8)	65	1,045	Id
43	Berewaerts, I-G, directeur des contributions (art 1, 8 et 15)	69	6,000	Id.	67	Thill, C A, préposé des douanes (art 5 et 8)	58	1,045	Id

Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Número du Monteur	Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Número du Monteur
68	Montfort, L - E , receveur des con- tributions (art 1, 8 et 15).	65	2,646	144- 145- 146	92	Thiry, A - J , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	917	168
69	Bodin, N - J , receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	70	3,479	Id	93	Masuy, A - I , préposé des douanes (art 5 et 8)	55	951	Id
70	Halloy, L - L , vérificateur des douanes (art 5 et 8)	58	2,057	Id	94	Mouzon, L - L , préposé des doua- nes (art 5 et 8)	59	757	Id.
71	Maquet O - C , préposé des doua- nes (art 5, 8 et 14)	59	500	Id.	95	Gobert, J J., préposé des douanes (art 5 et 8).	61	898	Id
72	Perpète, L - J , receveur des con- tributions (art 1, 8 et 15)	65	3,097	Id.	96	Fhemans, A J , préposé des doua- nes (art 5 et 8)	57	980	Id.
73	Dubuisson, A - J , commis des accises (art 5 et 8)	57	1,596	165	97	Manise, P - J , verificateur des douanes (art 1 et 8)	65	2,220	Id.
4	Campe, C F., préposé des douanes (art 5 et 8)	66	928	Id	98	Birchy, H - J , commis des accises (art 1, 8 et 15).	61	1,462	Id.
75	Stevens, R , préposé des douanes (art 1 et 8)	65	759	Id.	99	Buldgen J C., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	815	Id
76	Peleman, B , sous brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	62	1,125	Id.	100	Doossche, L , brigadier des doua- nes (art 1, 8 et 15)	65	1 286	Id.
77	Vanboqustal F - I , préposé des douanes (art 5 et 8)	65	820	Id.	101	Monnier I - A , brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,115	175
78	Boulangier L - J , sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	1,051	Id.	102	Hiernaux I - A , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	893	Id.
79	Devaux, V , brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,175	Id	103	Thomas J , contrôleur des droits de navigation (art 1 et 8)	67	2,818	Id
80	Deirene, C - J , sous lieutenant des douanes (art 1 et 8).	35	1,450	Id	104	Rensonnet, J - L , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,987	Id
81	De Reyger, E - L , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	63	1,050	Id	105	Gillot, L C V - L , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,613	Id.
82	Scherens, A - D - U C , préposé des douanes (art 5 et 8)	52	700	Id	106	Fosset H - J , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	61	1,058	Id.
83	Cloots, I - J - G , préposé des doua- nes (art 5, 8 et 14)	45	500	Id.	107	Poorters, P - J , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	974	Id.
84	Belemans, P , brigadier des doua- nes (art 5, 8 et 13)	63	1,202	Id	108	Geuns, H , préposé des douanes (art. 5 et 8)	62	819	Id.
85	Grégoire P - I , brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,020	Id.	109	Nulens, J , préposé des douanes (art 5 et 8)	62	861	Id.
86	Mathieu, J - F , préposé des doua- nes (art 5, 8 et 15)	63	1,050	Id.	110	Drappier, J - L , commis des accises (art 5 et 8)	58	1,374	Id.
87	Boulangier, A , brigadier des doua- nes (art 5 et 8)	59	1,200	Id	111	Hanssen, I - M , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	1,058	Id.
88	Bernard, J F O , brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	1,246	Id.	112	Borsut, I - L , vérificateur des douanes (art 1, 8 et 15)	66	2,757	Id
89	Gérard, J - E , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8).	55	921	Id.	113	Vanholstike, J - B , lieutenant des douanes (art 1 et 8)	65	1,814	Id.
90	Hendrix J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,275	168	114	Wullepit, A L , préposé des doua- nes (art 1 et 8)	65	952	210
91	Verlinde C - H , préposé des doua- nes (art 5, 8 et 15)	59	1,050	Id	115	Monset F , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	1,101	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur.
116	Jousson, M., préposé des douanes (art 5 et 8)	58	877	210	140	Deltroye, J-B G., brigadier des douanes (art 5 et 8)	62	1,221	240- 250
117	Fonteyne, A., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	965	Id.	141	Bourdoux, J-F M., préposé des douanes (art 5 et 8).	62	782	Id
118	Robin, I. I., commis des accises (art 5 et 8)	60	1,188	Id.	142	Leclercq, J-J., préposé des douanes (art 5 et 8).	58	766	Id
119	Serrure I-B., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	958	Id	143	Golard I-T., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8).	52	842	Id
120	Hardenne, C-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,204	Id	144	Greck, A J., brigadier des douanes (art 5 et 8).	59	940	Id
121	Graesen L-A., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	1,255	Id	145	Colin, N-I-A., brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	1,102	Id
122	Hermitte T-I., brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,218	Id	146	Delatte, A., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	65	1,505	Id
123	Gavroy, J., commis des accises (art 5 et 8)	57	1,096	Id	147	Sabbe, E. G., commis aux écritures (art 1, 8 et 15)	67	2,025	Id.
124	Marchal, H-I., commis des accises (art 5 et 8)	58	1,049	Id	148	Lambert, F-A-J., commis aux écritures (art 1, 8 et 15)	66	2,025	Id
125	Queritet, I-D., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	891	Id	149	Conrardy L., contrôleur du cadastre (art 1 et 8)	65	5,866	Id
126	Busigny, D-D., préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	58	975	Id	150	Doumen, J., préposé des douanes (art 1 et 8).	65	1,040	Id
127	Lapôtre, I., brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	1,176	Id	151	Closset, L-J., sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8).	59	1,365	258
128	Dupont, I L., directeur spécial des accises (art 1, 8 et 15)	72	6,750	Id	152	De Bondt, J-M., géomètre du cadastre (art 1 et 8)	66	2,111	Id
129	Vandenheuvel L-I-I., directeur à la Trésorerie (art 1 et 8)	65	5,644	Id	153	Abriassart, A-E-J., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,125	305
130	Fromont, J-A., directeur des con- tributions (art 1 4 et 15)	70	6,000	Id	154	Beele, T-E., receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	66	2,401	258
131	Vandebroeck, I H., contrôleur des contributions (art 1 et 8)	68	5,045	258	155	Delange, L., receveur des actes civils (art 1, 8 et 15)	69	5,250	Id
132	Henry, F I., directeur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	69	5,851	210	156	Sedaine, H-L-F., sous-directeur à la Trésorerie (art 1 8 et 15)	68	5,850	Id.
133	De Clerck, J-G., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	1,000	249- 250	157	De Riemaeker, C-E-D., sous- chef de bureau à la Trésorerie (art. 1 et 8)	68	5,045	Id
134	Lamproye, P I., préposé des douanes (art 5 et 8)	62	1,045	Id	158	Dumont, J-H., receveur des con- tributions (art 1, 8 et 15)	70	5,062	Id
135	Van Rinst, P-t., matelot des douanes (art 5 et 8)	49	668	Id.	159	Bock A I brigadier des douanes (art 5 et 8).	61	1,198	Id.
136	Stoffels, G. V. préposé des douanes (art 5 et 8)	61	984	Id	160	Gustin, J-D., receveur du timbre (art 1 et 8)	65	4,644	Id
137	Van de Wuytve, I., receveur des contributions (art 5 et 8)	60	1,927	Id	161	Liégeois, A., lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	58	1,987	Id
138	Vandenbroeck, I-I-I., receveur des contributions (art 5 et 8)	65	2,605	Id	162	Lejeune, J-H-C., commis des accises (art 5 et 8)	62	1,254	Id.
139	Penret I J. préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	874	Id	165	Luc, E-J., préposé des douanes art 5 et 8)	61	662	289

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du <i>Moniteur</i>	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du <i>Moniteur</i>
2	Houyet A. F., greffier adjoint à la Cour d'appel de Bruxelles (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886) Pension révisée, est remplacée par celle inscrite sous le n° 20	50	2,027	525	12	Mors, L.-L., compositeur jour- naliste au <i>Moniteur</i> (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	66	1,083	108
3	Rousseau, F. J., procureur du Roi à Dinant (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	9,160	48	13	Vanduffel, J.-L., greffier de la jus- tice de paix de Peer (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,438	195
4	Deremiers J.-B.-I., surveillant à la prison de Charleroi (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	76	920	75	14	Ischoffen, G.-A.-L., greffier de la justice de paix de Saint Hubert (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	2,102	Id
5	Berghmans, J.-B., surveillant à la prison de Saint Gilles (art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	1,875	85	15	Lamotte J. C. surveillant de pri- son en disponibilité (art 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	41	546	216
6	Poncin, J.-F., surveillant à la pri- son de Mons en disponibilité (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	50	750	Id	16	Van Ryckeghem H., surveillant à la prison de Mons en disponi- bilité (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 et art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	41	557	Id.
7	Desmons, E.-F.-J., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 10 et 14 de celle du 25 juil- let 1867)	68	9,500	104	17	Vande Vijver, A., surveillant à la prison d'Audenarde (art 3, 6, 8, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	54	1,306	156
8	Quaegebeur, C. A. greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Bruges (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	66	2,053	112	18	De Borman, J. J.-M.-F.-A., procu- reur du roi à Mons (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	66	8,865	267
9	Rommée, C. A. I., surveillant à l'École de bienfaisance de Namur (art 1, 6, 8, 10, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 de celle du 17 fé- vrier 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	67	1,562	141	19	Lejeune, C.-J. surveillant de la prison de Verviers en disponi- bilité (art 3, 5, 8, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 et art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	54	1,230	267
10	Petry, I.-I., commis à la prison de Liège (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 et art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	55	500	162	20	Houyet, A. F., greffier adjoint à la Cour d'appel de Bruxelles Pen- sion révisée remplace celle inscrite sous le n° 2	50	2,138	"
11	Rinchart, L.-T., surveillant à la prison de Charleroi en disponi- bilité (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	60	840	179	TOTAL			48,711	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				24	De Graeve, C.-E., chef de bureau des postes (art. 1, 8 et 13).	65	3,318	37
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				25	Delplanche, J.-J., facteur local (art. 3 et 8)	63	793	Id.
1	Strauven, L., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	1,706	37	26	Wéry, V., facteur rural (art. 3 et 8).	56	765	Id.
2	Rock, A.-J.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	Id.	27	Vandecaveye, J.-F., facteur-trieur (art. 3 et 8)	51	1,075	Id.
3	Vasseur, A., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.	28	Daumerie, C.-I.-J., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,292	Id.
4	Jouve, D.-J.-G., chef-facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,812	Id.	29	Joly, E., chef-facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,790	Id.
5	Nisez, J.-F., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,772	Id.	30	Bidet, V.-J., chef-facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,393	Id.
6	Vandervael A.-D., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,590	Id.	31	De Bal, A.-A.-A., chef de station (art. 5, 9, 13).	64	3,150	Id.
7	Gilsouls, J.-F.-L., chef-facteur de station (art. 3 et 8).	64	1,050	Id.	32	Dobbelaere, A.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8).	63	2,101	Id.
8	Javaux, J.-E., facteur de station (art. 3 et 8).	64	1,222	Id.	33	Coppieters, F.-N., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8)	62	1,096	Id.
9	Laureyns, E.-A.-E., premier com- mis des postes (art. 3 et 8).	62	2,525	Id.	34	Galle, S.-D., chef de station (art. 3 et 8).	61	1,844	Id.
10	Van Hoof, P.-J., facteur rural (art. 1 et 8).	65	795	Id.	35	Dame Fremant, née Dupont, L.-J., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 3 et 8).	52	944	Id.
11	Mahieu, E.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	701	Id.	36	Dubois, A.-A.-L., administrateur au chemin de fer (art. 1, 8 et 13)	65	7,500	Id.
12	Salpétier, J., facteur rural (art. 3 et 8).	56	672	Id.	37	Devicq, H.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8).	56	1,728	125- 124
13	Sevrain, E.-J.-J., facteur local (art. 3 et 8).	56	519	Id.	38	Dame Kips née Thiry, J.-H.-M., commis-auxiliaire des télé- graphes (art. 3, 8 et 14).	37	300	Id.
14	Latteur, C.-D., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,926	Id.	39	Istas, L.-P., facteur local (art. 3 et 8).	54	763	Id.
15	Bosly, S.-J., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	2,400	Id.	40	Michiels, J., patron-mesureur (art. 1, 8 et 13).	66	1,500	Id.
16	Ryckmans, C.-A., commis chef au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	2,415	Id.	41	Dawans, H.-E.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	54	697	Id.
17	Deiney, L.-J., matelot (art. 3 et 8).	44	454	Id.	42	Demaret, L.-P.-D.-V.-G., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8).	49	1,263	Id.
18	Hoppe, N.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8)	44	702	Id.	43	L'Heureux, X., contrôleur au che- min de fer (art. 1 et 8).	65	2,612	Id.
19	Dame Serphos, née Wallem, L.-J.- R.-H., commis auxiliaire des postes (art. 3 et 8)	45	564	Id.	44	Reclaire, C.-V., receveur au che- min de fer (art. 1 et 8).	65	3,474	Id.
20	Cambier, B., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	63	376	Id.	45	Demanet, G.-E., percepteur des postes (art. 3 et 8)	65	3,790	Id.
21	Houba, A., premier commis des postes (art. 3 et 8).	40	698	Id.	46	Hannay, A., chef de division au chemin de fer (art. 3 et 8).	61	4,025	Id.
22	Mertens, C.-L., commis des postes (art. 3, 8 et 14).	51	500	Id.					
23	Devaux, E.-P.-J., percepteur des télégraphes (art. 1 et 8).	65	4,655	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
47	Chodoir, E.-L.-J., receveur au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	2,352	123- 124	71	Huppez, F.-L., chef-garde (art. 3 et 8).	41	862	123- 124
48	Delhaic, B.-A.-J., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	51	353	Id.	72	Breitbart, C.-M., commis des postes (art. 3 et 8).	40	606	Id.
49	Beschcmaeker, C., facteur local (art. 3 et 8).	50	664	Id.	73	Spruyt, B.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8).	64	2,711	Id.
50	Waegemans-Rosiers, P., facteur local (art. 3 et 8).	48	582	Id.	74	Herckenrath, F.-A.-T., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	61	1,882	Id.
51	Lescrauwaet, J.-L., facteur local (art. 1 et 8).	66	1,059	Id.	75	Daspromont, P.-D., facteur local (art. 3 et 9).	49	830	Id.
52	Évrard, V., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,101	Id.	76	Vanhee, C.-F.-M., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	65	479	Id.
53	Leroy, J., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.	77	Gryspeerd, C.-F.-A., sous-percep- teur des postes (art. 3 et 8).	56	415	Id.
54	Simon, J.-B.-P., chef-pilote (art. 3, 8 et 13).	60	2,547	Id.	78	Mirgaux, F.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	53	678	Id.
55	Baemelynek, C., facteur rural (art. 3 et 8).	59	701	Id.	79	Masuy, R.-J., ingénieur en chef, directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8).	67	4,937	Id.
56	Cousin, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	725	Id.	80	Colpain, A.-C., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,301	Id.
57	Schaele, A.-S., facteur local (art. 3 et 8).	52	771	Id.	81	Paulus, J.-B.-L., dessinateur-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,916	Id.
58	Aubry, A., facteur local (art. 3 et 9).	40	754	Id.	82	Baguet, G.-J.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	Id.
59	Grauwel, J.-A.-M., percepteur des télégraphes (art. 1, 8 et 13).	66	4,875	Id.	83	Zicot, F.-J., chef-garde (art. 3, 9 et 13).	66	1,950	Id.
60	Bellens, F.-J., percepteur des télé- graphes (art. 1 et 8).	66	4,784	Id.	84	Hachez, O.-A., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,576	Id.
61	Hatert, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	60	758	Id.	85	Poupart, F.-J.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	65	3,000	Id.
62	Schoensetters, Ch., chef-facteur de station (art. 1 et 8).	66	1,348	Id.	86	Vanderwallen, J.-H., premier chef- garde (art. 1, 8 et 13).	65	2,390	Id.
63	Druaux, L.-A., chef de station (art. 1 et 8).	66	5,293	Id.	87	Ragmey, E.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	2,404	Id.
64	Dewandre, P.-N.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,827	Id.	88	Stimart, H.-J., facteur de station (art. 3 et 8).	47	883	Id.
65	Dupret, G.-V., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	1,597	Id.	89	Maillard, A.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	57	778	Id.
66	Taziaux, L.-J.-A., chef-garde (art. 3 et 9).	66	1,773	Id.	90	Lime, W.-J.-L., facteur local (art. 3 et 8).	55	1,074	Id.
67	Eeckhaute, D., chef-garde (art. 1 et 8).	66	1,851	Id.	91	Debehogne, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	577	Id.
68	Vanreyken, C., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,306	Id.	92	Cutsaert, J.-P., conseiller des che- mins de fer (art. 1, 8 et 13).	65	7,500	Id.
69	Barzin, C.-J., premier commis au au chemin de fer (art. 3 et 8).	55	1,644	Id.	93	Zuijten, V.-E.-E., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.
70	François, Z.-F., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	50	867	Id.	94	Dessambre, F.-N., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	65	825	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
95	Eviard, E. J., commis chef au che- min de fer (art. 5 et 8).	55	1,516	125- 124	119	Van der Meer, J.-F., pilote (art. 1 et 8).	65	1,695	224
96	Descamps H.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8).	54	1,700	Id.	120	Limmermans, A.-L., pilote (art. 5 et 8).	59	1,727	Id.
97	Courtois, G.-V., facteur de station (art. 5 et 8).	53	958	Id.	121	Van Ootrijck, E.-H., patron-pilote (art. 5 et 8).	55	2,508	Id.
98	Houdy, V., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,152	Id.	122	Stevens, E., facteur local (art. 5 et 8).	40	514	Id.
99	Casaer, E.-L., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	34	611	Id.	125	De Kimpe, Ch., facteur rural, art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
100	Rigaux, A.-C.-J., chef-expediteur des postes (art. 1 et 8).	66	1,805	Id.	124	De Groeve, J.-A.-J., facteur local (art. 5 et 8).	61	1,090	Id.
101	Carpiaux, C.-I., facteur rural (art. 5 et 8).	40	355	224	125	De Brojer, J.-F., facteur trieur (art. 8 et 9).	55	1,373	Id.
102	Dame Malcourant, née Vaule, M. A., sous-perceptrice des postes (art. 5 et 8).	54	405	Id.	126	Verhaeren, J. J., facteur local (art. 5 et 8).	55	976	Id.
103	Becquevort, D.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	53	1,522	Id.	127	Mertz, N., facteur rural (art. 5 et 9).	53	748	Id.
104	Hougardy, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	57	807	Id.	128	Berhin, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	52	601	Id.
105	Mahogreau, J., facteur rural (art. 5 et 8).	57	695	Id.	129	Havard, L.-I.-V., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,038	Id.
106	Woelstad, I.-A., facteur local (art. 5 et 8).	63	1,182	Id.	130	Robert, P.-J.-E., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,273	Id.
107	Vraene, J., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	998	Id.	131	Marquenie, T.-M., premier chef- garde (art. 5, 8 et 13).	64	2,497	Id.
108	Pierre, A.-C., facteur rural (art. 5 et 8).	59	688	Id.	132	Turbio, H.-A., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,152	Id.
109	Lapôtre, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	890	Id.	133	Lewillon, L., chef-garde (art. 5 et 8).	44	1,326	Id.
110	Degrez, M.-A., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,710	Id.	134	Schillings, C.-L.-H., expédition- naire au chemin de fer (art. 5 et 8).	41	610	Id.
111	Vandenhende, I.-G., premier com- mis au chemin de fer (art. 5 et 8).	64	1,214	Id.	135	Malenbrinck, E.-E., matelot (art. 1 et 8).	65	806	Id.
112	Danthine, J.-S.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	59	1,957	Id.	136	Conturier, J.-B., percepteur des télégraphes (art. 1 et 8).	65	4,838	Id.
113	Thill, J.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	46	1,145	Id.	137	Eviard, L.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	64	1,507	Id.
114	Chabot, T.-J.-A., chef-garde (art. 5 et 8).	44	1,085	Id.	138	Van Mol, G., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	63	932	Id.
115	Cools, B.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	35	705	Id.	139	Poitier, C.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	42	722	Id.
116	Streeck, A., matelot de bateau- phare (art. 5 et 9).	60	904	Id.	140	Fredrix, I.-A., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	44	351	272
117	Christians, F.-H.-J., chef de sta- tion (art. 5 et 9).	49	2,176	Id.	141	Antoine, V.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8).	40	713	Id.
118	Duvivier, E.-C.-D., premier com- mis des postes (art. 5 et 8).	47	984	Id.	142	Gillet, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	43	423	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
143	Piercot, P.-J., facteur local (art. 3, 8 et 13).	62	1,181	272	168	Gruslin, E.-H., facteur local (art. 3 et 8).	51	464	272
144	Henrot, N.-M., facteur rural (art. 3 et 8).	50	772	Id.	169	Grebende, J., facteur local (art. 3 et 8).	46	787	Id.
145	Tobback, G., facteur rural (art. 3 et 8).	54	659	Id.	170	Vanmielen, J.-C., inspecteur des télégraphes (art. 3 et 8).	63	3,583	Id.
146	Chauveheid, N.-L.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	54	654	Id.	171	Van Boterdael, J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,781	Id.
147	Moineau, A.-J., facteur local (art. 3 et 8).	50	707	Id.	172	Préaux, A.-J., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,021	Id.
148	Hullaert, T.-A., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,092	Id.	173	Kelder, J.-O.-P., chef de station (art. 3 et 8).	62	3,618	Id.
149	Schroeder C.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.	174	Lambrecht, E.-F., chauffeur à la marine (art. 3 et 8).	55	324	Id.
150	Gallant, V.-H., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,736	Id.	175	Schoonaert, D.-J.-J.-B.-L., chef-garde (art. 3, 9 et 13).	57	1,800	Id.
151	Fillé, E., chef-garde (art. 3 et 8).	59	1,789	Id.	176	Willems, J.-A., pilote (art. 3, 8 et 15).	61	1,875	Id.
152	Boucq, J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	50	1,515	Id.	177	Meerland, E.-C., percepteur des postes (art. 3 et 8).	64	2,455	Id.
153	Minne, E., chef-garde (art. 5 et 9).	49	1,286	Id.	178	Delbaere L.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	63	792	Id.
154	Hardyns, F.-F., facteur local (art. 3 et 8).	60	1,190	Id.	179	Engels, P.-J., facteur local (art. 3, 8 et 13).	61	1,048	Id.
155	Lamsoul, N.-J., facteur local (art. 3 et 8).	57	1,154	Id.	180	Freyreisen, A.-H.-C., facteur local (art. 3 et 8).	59	1,065	Id.
156	Crepyn, L., facteur local (art. 3 et 8).	56	1,023	Id.	181	Veys, G.-M.-L.-C., chef de bureau des télégraphes (art. 3 et 8).	58	2,812	Id.
157	Stoelen, H., facteur local (art. 3 et 8).	55	1,055	Id.	182	Dauchot, A., facteur local (art. 3 et 8).	57	910	Id.
158	Hottat, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	826	Id.	183	Maloux, M.-H., facteur rural (art. 3 et 8).	55	685	Id.
159	Vervondel, A.-M., facteur local (art. 3 et 8).	49	794	Id.	184	De Corte, P., matelot rameur (art. 1 et 8).	65	864	Id.
160	Rennoir, J.-J., facteur local (art. 3 et 9).	47	689	Id.	185	Wilmart, A., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,227	Id.
161	Kelecom, L.-F., facteur local (art. 3 et 8).	45	719	Id.	186	De Brulle, M.-G., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,473	Id.
162	Naudts, J.-F., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,200	Id.	187	Boisdenghien, J.-B., chef-facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,670	Id.
163	Barbier, A.-J., facteur local (art. 3 et 8).	60	992	Id.	188	Grainson, J.-J., facteur de station (art. 3 et 8).	65	1,076	Id.
164	Brahy, F.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	701	Id.	189	Caillet, N., receveur au chemin de fer (art. 3 et 8).	60	3,536	Id.
165	Loquy, J.-H., facteur trieur (art. 3 et 8).	58	1,773	Id.	190	De Clercq, E.-F., chef-garde (art. 5 et 9).	48	1,628	Id.
166	Debry, X.-J., facteur local (art. 3 et 8).	56	933	Id.	191	Mardaga J.-P., facteur rural (articles 3, 8 et 14).	52	300	Id.
167	Etienne, E., facteur rural (art. 3 et 8).	55	666	Id.					

N ^o d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	N ^o du Moniteur.	N ^o d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	N ^o du Moniteur.
192	Commerce, E.-F., facteur local (art. 3 et 8).	43	513	14	216	Dejardin, E., chef-garde (art. 3 et 8).	46	1,473	14
193	Demeuldre, J.-A., chef de station (art. 3 et 8).	64	4,757	Id.	217	Dehaut, L., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	2,832	Id.
194	Dekens, J.-A.-H., facteur local (art. 3, 8 et 14).	39	300	Id.	218	De Wolf, F.-A., chef-garde (art. 3 et 8).	66	720	10.
195	Oger, T.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	807	Id.	219	Defoin, L.-J., chef de station (art. 3 et 8).	61	1,903	Id.
196	Simonon, H., facteur local (art. 3 et 8).	59	1,140	Id.	220	Goeminne, E.-C., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	58	949	Id.
197	Caris, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	680	Id.	221	Florin, J., chef-garde (art. 3, 9 et 13).	56	1,950	Id.
198	Gillot, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	638	Id.	222	Neven, M.-H.-E., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	50	576	Id.
199	Devos, G.-A., facteur local (art. 3 et 8).	57	1,127	Id.	223	De Smedt, A.-A.-F., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	39	434	Id.
200	Bruylants, J., facteur local (art. 3 et 8).	55	952	Id.	TOTAL. . . fr.			327,856	
201	Lebon, L., facteur rural (art. 3 et 8).	54	634	Id.	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. <i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>				
202	Demeurisse, G.-E., facteur local (art. 3 et 9).	50	893	Id.					
203	Dechateau, A.-C., commis des (art. 3 et 8).	41	832	Id.					
204	Creplet, J.-B.-E., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,620	Id.					
205	Fiess, J.-P.-A.-A.-A., commis-chef des postes (art. 3 et 8).	58	1,754	Id.	1	M ^{lle} Seroen, M.-P., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Malines.	51	843	"
206	Ureel, F.-F., matelot-canotier (articles 3 et 8).	45	728	Id.	2	M ^{me} veuve Lauters-Wouters, M.-P., directrice de l'école normale communale de Bruxelles.	60	276	"
207	M ^{lle} Papyn, P.-O., sous-perceptrice des postes (art. 3 et 8).	60	318	Id.	3	Devos, P., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	61	2,000	"
208	Dumont, H.-J.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 9).	48	770	Id.	4	Swarts, T.-F. H., professeur émérite à l'université de Gand.	64	9,000	"
209	Delplace, J.-D., garde au chemin de fer (art. 3 et 9).	34	633	Id.	5	Gallez, J., concierge à l'école normale de l'État, à Mons.	76	790	"
210	Fvvard, J.-J.-J.-T., facteur local (art. 3 et 8).	41	466	Id.	6	Joris, E.-G.-J., inspecteur d'hygiène à l'école normale communale de Bruxelles.	64	39	"
211	Michel, J.-B.-P., facteur local (articles 1 et 8).	65	1,073	Id.	7	M ^{me} Nyns-La Gay, H., directrice d'école communale, à Bruxelles.	50	327	"
212	Onclinx, J.-F., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.	8	Van Cleemput, F., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	61	1,946	"
213	Brousmiche, P.-C.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,081	Id.	9	Apelman, H., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	41	2,372	"
214	Wynen, C.-G., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,877	Id.	10	Raskop, J.-H.-G., préfet des études à l'athénée royal d'Ostende.	60	5,000	"
215	Boudin, J.-A.-G., chef garde (art. 3 et 8).	54	1,180	Id.	11	Termonia, C.-J.-C., professeur à l'athénée royal, de Namur.	60	3,578	"

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
12	Dwelshauwer, A -L. V., professeur à l'université de Liège	67	7,000	•	32	Gouder de Beauregard H.-F. A., professeur à l'athénée royal et à l'institut communal de demoiselles d'Anvers	60	4,720	
13	M ^{lle} Goffart, M., maîtresse d'études à l'école normale de l'Etat, à Liège	60	1,027	•	33	M ^{lle} Francqué-Cielen, M. J., directrice de l'école moyenne de l'Etat, à Ath	50	1,937	
14	Delvenne, J. J., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire	61	2,086	•	34	Moreaux, F.-F., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Bruxelles	55	1,375	
15	Demonlin, N. J., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire	61	1,741	•	35	M ^{lle} veuve Van Camp-de Moerloose, P. H.-M., régente à l'école moyenne de l'Etat, à Malines	49	1,259	
16	Gengou, H.-I., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	60	1,624	•	36	Wets, G.-A., profet des études de l'athénée royal de Veurne	61	3,178	
17	Debruche, N. J., instituteur à l'é- cole normale de l'Etat à Mons	52	1,282	•	37	Vander Donck H.-J.-H., secrétaire trésorier de l'école moyenne de l'Etat à Maeseyck	71	256	
18	M ^{lle} veuve Daman-Lopez Surso Diaz da Fonseca I., maîtresse de langues à l'école moyenne de l'Etat, à Louvain	60	504	•	38	Bleckeritz, G. R., professeur à l'athénée royal et à l'école indu- strielle de Louvain	60	1,510	
19	M ^{lle} Sujaq, I., maîtresse d'études à l'école normale de l'Etat, à Andenne	49	1,055	•	39	Van Driessche, C.-I., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Alost Pension révisée — Est remplacée par celle inscrite sous le n° 46.	60	1,017	
20	Sosset I. L., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Spa	60	2,695	•	40	Lequarré N. L. J., professeur ordi- naire à l'université de Liège	70	8,500	
21	Geury, H. J., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Tournai	58	2,550	•	41	M ^{lle} Lambert-Montulet, M.-H., concierge à l'école moyenne de l'Etat, à Huy	62	336	
22	Ledoux, G. F. C., professeur à l'athénée royal de Bruges	60	3,577	•	42	De Coster, C. A., professeur à l'école normale de l'Etat, à Nivelles	59	1,700	
23	Siberalet, J.-P., surveillant à l'athénée royal de Bruges	60	1,699	•	43	Lesoir I.-A., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Limbourg Pension révisée par suite de révision La pension nouvelle est inscrite en 1907.	60	3,302	
24	M ^{lle} Meisekothen, H., régente à l'école moyenne de l'Etat, à Ver- viers.	60	1,442	•	44	M ^{lle} May M. A., régente de langues modernes à l'école moyenne de l'Etat à Tournai Pension révi- sée — Est remplacée par la pension inscrite sous le n° 86	57	973	
25	Humbin, V., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Saint Hu- bert Pension révisée — Est remplacée par celle inscrite sous le n° 88	58	1,820	•	45	Locan, H.-J., instituteur communal à Brillonville	55	32	
26	Scoumanne, F.-F. I., instituteur communal et secrétaire trésorier à l'athénée royal de Chimay	52	81	•	46	Van Driessche, C. L., instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Alost Pension révisée — Rem- place celle inscrite sous le n° 39	60	1,054	
27	Baras A. J., instituteur à l'école normale de l'Etat, à Huy	54	1,013	•	47	M ^{lle} Courticoux, L.-G., régente à l'école moyenne de l'Etat, à La Louvrière	42	1,039	
28	M ^{lle} Perkins, M., régente à l'école moyenne de l'Etat, à Exelles	60	964	•	48	M ^{lle} Wiemer-Plaschaert, L.-F., régente à l'école normale de l'Etat à Bruges	47	1,712	
29	M ^{lle} veuve Boidenghien-Cler- bois, C.-L., concierge à l'école moyenne de l'Etat et à l'école industrielle de la Louvière	58	552	•					
30	Vranckx, F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	61	1,700	•					
31	M ^{lle} veuve Herickx, née Altorfer, E., régente d'école moyenne de l'Etat, à Mons.	60	1,011	•					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
49	Maquet, J. B., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Flubecq Pension revisée — Est rempla- cée par celle inscrite sous le n° 87.	45	1,117	•	67	M ^{me} veuve Lagage-Moreau, S.-A - E., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Wavre	50	935	
50	M ^{me} Canon-Miller, L.-B., sous institutrice communale à Arlon	29	3	•	68	Deyllers, D.-V., professeur de des- sin à l'athénée royal et à l'école industrielle de Charleroy	50	857	
51	M ^{lle} Gilmet, P. A., directrice de l'école moyenne de l'Etat, à Tournai.	58	2,116	•	69	Poncelet, L.-M.-C., économe à l'école normale de l'Etat, à Cou- vin	60	1,850	
52	Gikoul, F.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Rochefort	50	2,197	•	70	Bastin, F.-J., portier concierge à l'athénée royal de Chimay	80	260	
53	Vanhalen, E.-J.-M.-G., directeur de l'école normale de l'Etat, à Nivelles.	60	1,585	•	71	Pinart, J.-E.-G., surveillant à la bibliothèque royale de Belgique	67	860	
54	Paulus, S.-J., professeur à l'école industrielle et à l'école moyenne de l'Etat, à Châtelet	60	535	•	72	Huytens de Terbecq (baron), A - H.-V.-E.-M.-G., préfet de la Chambre des Représentants	52	5,049	
55	Regnart, F.-J., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Beaumont.	55	2,021	•	73	Theunis, G.-J., surveillant au Mu- sée d'histoire naturelle	67	744	
56	Van Dorpe, P.-E., professeur de religion à l'école moyenne de l'Etat, à Renaix.	45	537	•	74	Hubot, C., chef de bureau au com- missariat de l'arrondissement de Phippeville	68	1,834	
57	Wens, F.-G., maître d'études à l'é- cole normale de l'Etat, à Liège.	40	559	•	75	Augustin, E.-L.-C., second commis à l'administration provinciale de Liège.	40	638	
58	Lallemand, H.-E., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Virton.	50	1,941	•	76	Roothaert, H.-D.-J., chef de bureau au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	56	2,362	
59	Berle, A.-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Houdeng- Aimeries.	41	581	•	77	Knapen, J., commissionnaire à la Chambre des Représentants.	67	973	
60	M ^{me} Masure-Blyckaerts, L.-M.-C.-A., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Laeken.	42	883	•	78	Dubois, V.-J., garde-consigne à la bibliothèque royale de Belgique	68	816	
61	Staas, G., préparateur à l'univer- sité de Gand.	41	868	•	79	Joont, C.-N.-A., directeur à l'ad- ministration provinciale du Hai- naut	66	4,655	
62	Flostroy, G.-H.-J., instituteur et maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Dinant et secrétaire-trésorier au collège communal de Dinant Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1890.	65	1,742	•	80	Lefebvre, V.-L.-G., dessinateur au Musée d'histoire naturelle.	67	1,641	
63	M ^{me} Gérard Humblet, L.-D., insti- tutrice à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Liège.	46	1,228	•	81	Liebaux, E., expéditionnaire au commissariat de l'arrondisse- ment d'Alost.	55	464	
64	M ^{lle} Vankelecom, M.-J.-M., écon- ome à l'école normale de l'Etat, à Ilruges	60	1,054	•	82	Stranchamps, O.-J., huissier à la Chambre des Représentants	65	1,403	
65	Defilque, M.-J., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'Etat, à Gosselies.	63	175	•	83	Carpentier, J.-F.-H., chef de divi- sion à titre personnel à l'admi- nistration provinciale d'Anvers	65	3,520	
66	Klingeleers, J.-F., garçon de ser- vice à l'université de Liège.	62	791	•	84	Beaulieu, E., directeur à l'admi- nistration provinciale de Liège	67	4,605	
					85	Slegers, I.-A.-A., membre de la députation permanente du Con- seil provincial du Limbourg	67	2,127	
					86	M ^{lle} Maj, M.-A., régente de langues et de dessin à l'école moyenne de l'Etat, à Tournai Pension révi- sée — Remplace celle inscrite sous le n° 44	57	977	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
87	Maquet, J.-B., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Flobecq. Pension révisée — Remplace celle inscrite sous le n° 49.	45	1,136	*	16	Coibion, E.-C., garde forestier (art. 5 et 8).	55	404	286
88	Hurbain, V., instituteur et profes- seur de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Saint-Hu- bert. Pension révisée — Rem- place celle inscrite sous le n° 25	58	1,806	*	17	Bertrand, H.-L., garde forestier (art. 1 et 8)	68	498	Id.
					18	De Beucker, J.-J., professeur à l'école moyenne pratique d'agri- culture de l'État, à Vilvorde (art. 5 et 8) Pension révisée — Remplace celle inscrite sous le n° 4.	76	674	Id.
	TOTAL . . . fr.		155,506		19	Drion, M.-J., inspecteur des aca- démies et des écoles de dessin.	82	2,725	Id.
	Ministère de l'Agriculture.					Total . . . fr.		17,088	
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Aubert, J.-N., garde forestier (arti- cles 1 et 8).	68	370	92		Ministère des Affaires Étrangères.			
2	Michel, T.-P., brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	68	630	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
3	Gillot, J.-J., garde forestier (arti- cles 1 et 8).	68	514	Id.	1	Van Loo, A.-H., Envoyé extraor- dinaire et Ministre plénipoten- tiaire honoraire.	77	7,500	
4	De Beucker, J.-J., professeur à l'école moyenne pratique d'hor- ticulture et d'agriculture de l'État à Vilvorde (art. 5 et 8). Pension révisée. — Voir pension nouvelle inscrite sous le n° 18.	76	669	Id.	2	d'Anethan, A.-J.-M. (baron), En- voyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire honoraire.	76	7,500	
5	Lubbers, J.-B.-A.-L., chef de cul- ture au jardin botanique de l'État (art. 1 et 8).	71	3,350	197	3	Kuhn, J.-L., feutier en disponibi- lité (art. 5 et 8).	43	458	
6	Kerger, J.-P., garde forestier (arti- cles 1, 8 et 13)	67	657	Id.		TOTAL . . .		15,438	
7	Conreur, P.-J., brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.		Ministère de la Guerre.			
8	Titeux, J.-O.-J., brigadier forestier (art. 5, 8 et 13).	62	825	Id.		<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>			
9	Louis, J.-P., brigadier forestier (art. 5 et 8).	54	605	Id.	1	Dehouck, C.-L., agent de caserne- ment à Charleroi	59	216	
10	Tailfer, J.-B., garde forestier (arti- cles 5 et 8).	55	445	Id.	2	Duchesne, H.-J., contrôleur prin- cipal à la manufacture d'armes	64	2,215	
	Degodenne, G.-J., garde forestier (art. 1, 8. et 13).	65	579	Id.	3	Tardieu, E.-H., professeur émérite à l'école militaire et à l'école de guerre.	53	7,100	
12	Lenel, P., brigadier forestier (arti- cles 1, 8 et 13).	67	825	Id.		TOTAL . . . fr.		9,531	
13	Cremers, T., concierge au palais de l'ancienne cour (art. 1 et 8)	79	1,526	286					
14	M ^{me} Couplet, née L.-H. Deghonij, concierge aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels (art. 5 et 8)	62	358	Id.		Ministère de l'Industrie et du Travail.			
15	Dupuis, J.-B.-J., brigadier forestier (art. 5 et 8).	66	825	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
					1	Grandgaignage, E.-J.-P.-M., direc- teur à l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	70	5,000	

Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
2	Valle, P.-V., professeur de langue espagnole à l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	64	2,406	•	20	Deneve, E.	51	1,563	•
3	De Coequiel De Terherleir, C.-J.- M.-N. (chevalier), professeur à l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	75	5,000	•	21	Mlle Geerts, Th.	56	2,240	•
4	Huygens, E.-N., rédacteur de 1 ^{re} classe à la direction générale des min ^s . Loi du 21 juillet 1844, modifiée par celles du 17 fé- vrier 1849 et du 10 janvier 1880 (art. 5, 6, 8 et 12)	53	1,555	•	22	Mlle Huygen, C.-C.	50	1,014	•
5	Mazeman, J., greffier du conseil de prud'hommes de Bruges. Loi du 21 juillet 1844, modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1880 (art. 1, 6, 8 et 12).	70	778	•	23	Mme Manne-Roland, M.-R.-N. . .	48	1,367	•
TOTAL. . . fr.			14,739		24	Devos, P.	61	1,816	•
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.									
<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>									
1	Ukens, A.-L.-J.-B.	59	747	•	25	Loosen, B.-P.-M.	61	958	•
2	Daxhelet, A.-J.	69	666	•	26	Mlle Cormaux, M.-C. (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1903)	76	939	•
3	Fichefet, B.-J.	55	401	•	27	Hivre, P.	52	1,308	•
4	Detal, G.-J.	52	1,173	•	28	Brossé, L.-F.	46	551	•
5	Van Herreweghe, F.	54	1,438	•	29	Hamenit, V.-P.	54	2,274	•
6	Mlle Van Dyck, J.	52	179	•	30	Scarcez, V.-J.	50	1,413	•
7	Aelgoet, S.	48	685	•	31	Mme V ^e Wouters-Bogaerts, M.-A. .	65	91	•
8	Mlle Seroen, M.-P.	51	523	•	32	Mme Derousseaux-l'asnier, E.-H. .	50	3,801	•
9	Mlle Deloyers, C.-F.	57	312	•	33	Joris, E.-G.-J.	64	207	•
10	Mlle Mahy, M.-J.	61	313	•	34	Mme Nyns-La Gay, H.	50	3,535	•
11	Mme V ^e Lauters-Wouters, M.-P. .	60	4,209	•	35	Mme Bury-Mollet, Z.-J.-P. . . .	50	321	•
12	Haïbe, J.	59	1,752	•	36	Mlle Hainaux, M.-F.-C.	47	436	•
13	Mlle Halleux, M.-A.	58	541	•	37	Mlle Stevens, M.-V.	41	710	•
14	Mlle Léonard, J.	63	360	•	38	Mme Vanderveken-Pelzer, E.-L.-J.-M.	52	263	•
15	Mme Dumont-Dumont, F.-M. . .	52	1,411	•	39	Mlle Hallet, M.-H.	69	175	•
16	Kuborn, E.-J.	56	4,286	•	40	Van Cleemput, F.	61	1,810	•
17	Mme Tas-Van Unchem, M.-L. . .	37	423	•	41	Mlle Mercier, E.-H.-F.	58	175	•
18	Mlle Bauiaux, M.-V.	53	90	•	42	Mme Moreau-Demonlin, J.-J.-H. .	43	1,301	•
19	Rigo, H.-F.-J.	46	1,128	•	43	Poppe, J. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1903.)	55	1,118	•
					44	Fontaine, J.-F. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1895.)	37	587	•
					45	Roussel, B.	53	1,380	•
					46	Lacourt, S.-J.	56	1,487	•
					47	Mlle Van Trappe, J.	60	531	•
					48	Mlle Delahoece, L.-C.	52	1,360	•
					49	Mme Pulinx-Huet, M.-L.-V. (Pen- sion éteinte par suite de révision — La pension nouvelle figure sous le n ^o 170)	37	478	•
					50	Daniels, J.-L.	55	1,486	•
					51	Dechand, J.-J.	52	1,642	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
52	Dubout, D.-J.	59	2,446	»	87	Vandenberghe, L.-V.	57	444	»
53	Govaerts, C.	56	1,820	»	88	Bouart, H.-F.	52	2,062	»
54	Mees, F.	58	106	»	89	Harnould, E.-F.	42	696	»
55	Tesch, F.-J.	60	1,506	»	90	Nelissen, J.-N.	62	1,618	»
56	Tonneau, M.-V.	51	1,306	»	91	Mme V ^e Daman-Lopez Suasso Diaz da Fonseca, I.	60	163	»
57	Van Gorp, L.-J.	52	862	»	92	Mlle Lefebvre, J.-H.	51	1,208	»
58	D'hoedt, M.-F.	51	1,115	»	93	Maes, H.	60	957	»
59	Mme Peters-Preudhomme, A.-M.-L.	56	1,612	»	94	Magin, H.-J.	53	1,542	»
60	Mme Recourdon, Th.	58	477	»	95	Van Gulle, J.-B.	64	1,531	»
61	Mme Van de Velde, S.	65	765	»	96	Mme Jacobs - Van Rensberg, S.-M.-J.-V.	51	2,738	»
62	Spruyt, B.-J.	64	248	»	97	Mlle Jaquet, J.-F.	63	3,446	»
63	Delvenne, J.-J.	61	914	»	98	Mme Peeters-Robbeets, J.-L.	56	465	»
64	Mlle Pinchoff, C.	56	833	»	99	Mlle Poelman, M.-F.	54	1,432	»
65	Drion, M.-P.	81	4,777	»	100	Barnich, M.	57	2,114	»
66	Mlle Blot, D.-U.	50	510	»	101	Sels, L.-H.	55	1,420	»
67	Dartevelle, H.-J.	51	806	»	102	Mme Vroonen-Toppet, M.-J.	40	445	»
68	Mme De Mulder-Allard, M.-L.	51	1,824	»	103	Frisque, M.-J.	40	779	»
69	Demoulin, N.-J.	61	1,259	»	104	Mlle Schoutteten, R.-E.	63	1,581	»
70	Devesse, J.-B.	54	1,478	»	105	Mlle Brabants, R.-J.	55	820	»
71	Mme Baillien-Kersten, A.-M.-Th.-L.	57	1,133	»	106	Billen, P.-M.	51	1,338	»
72	Gengou, H.-J.	60	1,309	»	107	Mme V ^e De Wolf - De Craecker, M.-G.	61	1,543	»
73	Mme Devesse-Raverd, C.-M.	52	80	»	108	Berland, C.-A.	55	1,440	»
74	Norro, A.-L.	58	1,300	»	109	Mlle Garnier, M.-J.-A.	65	1,200	»
75	Mme Hiroux-Lesure, M.	55	1,528	»	110	Clæssens, L.-F.	52	2,114	»
76	Pirson, E.-F.	47	990	»	111	Mme V ^e Smeets-Sadet, M.-J.	57	2,500	»
77	Debauche, N.-J.	52	288	»	112	Mme Piérard-Cornil, N.-L.	53	447	»
78	Bremans, F.-A.	42	501	»	113	Mme Donvil-Robyns, M.-J.	58	93	»
79	Mme Douret-Donret, M.-H.	56	597	»	114	Mme Theunis-Dewals, M.-Th.	68	116	»
80	Mme Harnould-Liénard, J. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle figure sous le n° 217)	41	412	»	115	Sosset, J.-L.	60	169	»
81	Caron, J.-L.-G.	66	303	»	116	Mme Closset-Deruelle, M.-C.	62	75	»
82	Michael, F.-A.	58	1,592	»	117	Van Besien, L.-B.	42	567	»
83	Mme Thielens-Henskens, B.-P.	52	92	»	118	Mme Gouvienné-Marteau, S.-E.	45	1,472	»
84	Loquifer, J.	59	2,413	»	119	Mme Lhoest-Bernimolin, F.-J.-E.	68	1,200	»
85	Mme Tricot-Hayois, C.-D.	57	1,866	»	120	Mme Rossion-Piérard, G.-L.	58	75	»
86	Ameeu, P.-P.	58	1,114	»	121	Mme Saurel-Müller, M.-H.-C.	50	2,100	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
122	M ^{me} V ^o Verstrynge - Courtmans, M.-J.	67	1,152	•	157	M ^{lle} Willems, M.-A.	50	1,284	•
123	M ^{lle} Jaspers, A.-L.-M.	43	1,354	•	158	Bossaerts, M.-F.	65	3,435	•
124	De Ceulener, C.-L.	62	681	•	159	Derselle, V.-J.	57	1,152	•
125	M ^{lle} Malaise, P.	43	223	•	160	Scoupe, A.-A.-J.	52	2,528	•
126	M ^{lle} Meisekothen, H.	60	125	•	161	M ^{me} V ^o Duvivier-Lerminiaux, J.-A.	55	1,547	•
127	M ^{lle} Marischal, M.-F.	57	176	•	162	Louon, F.-J.	51	1,175	•
128	M ^{lle} Nivard, M.	50	682	•	163	M ^{me} V ^o Boisdenghien-Clerbois, C.-E.	60	54	•
129	M ^{me} Deskeuvre-Pochet, C. . . .	56	1,097	•	164	Legrand, H.-J.-G.	58	1,800	•
130	Devaux, A.	50	927	•	165	M ^{me} V ^o Verhulst-Verheydt, A.-M.-J.	61	2,255	•
131	Droquest, A.-J.	55	1,391	•	166	M ^{me} Blommaert-Brulard, A. . . .	52	1,072	•
132	Hurbain, V. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle figure sous le n ^o 324.)	58	65	•	167	Bourgignon, J.-F.	54	1,070	•
133	Scoumanne, F.-F.-J.	52	2,280	•	168	M ^{me} Dupont-Huard, E.-E.	43	805	•
134	M ^{me} Poncelet-Bodart, C.-G. . . .	38	403	•	169	Langenscheid, G.-J.-E.	70	2,766	•
135	M ^{lle} Segers, M.-L.	56	3,320	•	170	M ^{me} Pulinx-Huet, M.-L.-V. (Pen- revisée. — Remplace la pension primitive figurant sous le n ^o 49)	57	498	•
136	Devicq, H.-J.	56	170	•	171	Verhooghe, G. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive accordée en 1903. Cette pension elle-même est éteinte par suite d'une nouvelle revision. La pen- sion définitive figure sous le n ^o 325).	54	884	•
137	Heurter, A.-F.-G.	50	1,309	•	172	M ^{lle} Neujean, M.-F.-S.-F.	51	1,467	•
138	M ^{me} Van Hof-Chevalier, E.-P. . .	50	1,193	•	173	M ^{me} Anciaux-Volt, M.-F.-A. . . .	52	1,212	•
139	Baras, A.-J.	54	753	•	174	Vranckx, F.	61	1,500	•
140	Chiquay, N.-A.	56	1,500	•	175	M ^{me} Wollmann-Fischlowicz, R.- O.-C.	59	1,340	•
141	M ^{lle} Dilis, J.-P.	56	3,580	•	176	Colot, J.-B.-J.	51	1,811	•
142	Lebucq, E.	71	654	•	177	M ^{me} V ^o De Ceulaer-Painchemail, M.	58	2,654	•
143	Fontyn, C.-L.	60	2,168	•	178	M ^{me} De Schaeck-Mallé, S.-J. . . .	50	1,208	•
144	Nestdagb, C.-L.	55	1,946	•	179	M ^{lle} Poulet, A.-G.-E.-H.	64	516	•
145	M ^{lle} Perkins, M.	60	346	•	180	Gouder de Beauregard, H.-J.-A. .	60	271	•
146	Bila, A.-J.	40	1,040	•	181	M ^{lle} Janssens, E.-V.	50	927	•
147	M ^{me} Gelinne-Schaeys, J.-E. . . .	50	1,368	•	182	M ^{me} Castelain-Brichot, J.-A.-J. .	52	558	•
148	Rigaux, A.-C.-J.	66	60	•	183	Closset, H.-J.	44	481	•
149	Bourgeois, A.	43	1,044	•	184	M ^{me} Franqué-Cielen, M.-J. . . .	50	754	•
150	M ^{me} Gillis-Coppejans, F.-F. . . .	39	783	•	185	Moreaux, F.-F.	55	1,025	•
151	Guerlot, J.-B.-J.	57	1,120	•	186	M ^{me} V ^o Van Camp-De Moerloose, P.-H.-M.	49	528	•
152	M ^{lle} Chanbet, V.-L.-V.-A. . . .	55	321	•	187	Wets, G.-A.	61	1,825	•
153	M ^{lle} Spruyt, C.-C.	55	402	•					
154	M ^{lle} Hannefingels, A.-L.-M. . . .	58	3,040	•					
155	Hemmer, N.-L.	41	600	•					
156	M ^{me} Louyest-Poncelet, M.-J.-I. .	30	306	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
188	M ^{lle} Denecker, O.-M.-J. (Pension éteinte par suite de revision — La nouvelle pension figure sous le n° 549.)	48	475	"	218	M ^{me} Lacour-Piret, M.-J.	52	881	"
189	M ^{me} Kœnders-Debot, M.-B.	41	500	"	219	Delesenne, J.-L.	58	344	"
190	Wallerand, F.-J.	45	829	"	220	M ^{me} Chalet-Maréchal, A.-M.-A. . .	50	1,534	"
191	M ^{me} Vanden Bossche-Vagenhende, I.-J.	45	836	"	221	Gouffroid, F.-E.	44	935	"
192	Horemans, E. (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1890.)	62	1,691	"	222	Malevé, L.-E.-J.	53	1,679	"
193	M ^{me} Fonteyne-Roels, E.-R.	54	1,369	"	223	Paulus, F.-J.	43	865	"
194	Van de Putte, E.	52	1,550	"	224	M ^{me} Mouton-Goffart, E.-J.	42	868	"
195	Pirard, J.-J.	55	1,493	"	225	M ^{me} Ransquin-Ladrière, M.-J. . .	50	486	"
196	M ^{me} Legros-Laurent, F.-A.-M. . . .	39	587	"	226	Standaert, F.	60	2,208	"
197	M ^{me} Ve Pigneur-De Tierce, E.-D.-F.	58	1,929	"	227	M ^{me} Many-China, C.	53	2,583	"
198	Bradfer, J.	56	1,507	"	228	Schotte, S.-J.	53	896	"
199	M ^{lle} Vannieuwenhoven, M.	46	787	"	229	De Caluwe, S.-A.	55	241	"
200	Vanoost, J.-J.-G.	28	219	"	230	Guiot, S.-J.-B.	37	612	"
201	M ^{me} Ve Chenot-Pelckmans, M. . . .	57	1,598	"	231	Henrioulle, A.-J.	54	1,072	"
202	Winkel, L.	57	2,033	"	232	M ^{lle} Tonglet, M.-T.-T.	58	1,388	"
203	M ^{me} Cuypers, M.-C.	54	1,261	"	233	M ^{me} Dieu-Bellet, A.-L.-E.	36	401	"
204	Galet, A.-J.	41	850	"	234	M ^{me} Ve Gillet-Delande, M.-J. . .	55	1,171	"
205	Lefevre, J.-L.-J.	51	1,136	"	235	De Coster, C.-A.	59	1,610	"
206	De Nil, B.	63	1,390	"	236	M ^{me} Geeraerts-Laremans, R. . . .	58	72	"
207	Havermans, F.-N.-A.	51	1,886	"	237	M ^{me} Pussemier-Bastin, E.-M.-J. .	51	528	"
208	M ^{me} Teirlynck-Van Bavel, A.	46	757	"	238	M ^{lle} Spitaels, S.	42	175	"
209	Bleickertz, G.-R.	60	906	"	239	M ^{lle} Maij, M.-A.	57	290	"
210	M ^{me} Mathieu-Bauffe, M.-G.	47	1,458	"	240	Polderman, C.-F.	60	1,543	"
211	Lefebvre, E. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle figure sous le n° 269.)	60	2,153	"	241	M ^{me} Bourgeois-Saligo, I.	41	663	"
212	Lory, L.-L.	55	1,597	"	242	Henry, E.-A.	54	2,075	"
213	Van Driessche, C.-L. (Pension étein- te par suite de revision — La pension nouvelle figure sous le n° 257.)	61	294	"	243	M ^{me} Henry-Malchaire, F.-N. . . .	54	1,828	"
214	M ^{lle} Reinhard, C.	55	395	"	244	M ^{me} Stampaert Bracke, C.-M. . .	41	542	"
215	M ^{lle} Libert, M.-N.	51	999	"	245	Focan, H.-J.	55	1,288	"
216	M ^{me} Van Tassel-Vanderveken, A.- G.-P.	39	604	"	246	M ^{lle} Delpeuch, A.-E.-M.	52	673	"
217	M ^{me} Harnould-Liénard, J. (Pension révisée — Remplace la pension primitive portée sous le n° 80.)	41	426	"	247	M ^{me} Paternostre-Carion, R. . . .	51	869	"
					248	Robert, C.-A.-J.	57	1,525	"
					249	M ^{me} Caumon-Miller, L.-B.	29	266	"
					250	Robinet, J.	56	1,436	"
					251	M ^{me} Van Dormael-Vercammen, M.-L.	58	1,180	"
					252	M ^{me} Chaidron-Cazin, M.-E. . . .	43	442	"
					253	M ^{me} Nicolay-Hiernaux, C. . . .	55	710	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
254	M ^{lle} Wilverth, J	50	593	•	286	M ^{lle} De Wolf, L.-P.	75	1,050	•
255	M ^{me} Borlée-Godeau, M.-M (Pen- sion révisée. — Remplace la pension inscrite en 1905)	44	1,450	•	287	Noël, F.-J. (Pension révisée — Remplace celle inscrite en 1902)	62	1,368	•
256	Botteldoren, C.-L. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1905)	51	984	•	288	Gilsoul, F.-J.	50	640	•
257	Van Driessche, C.-L. (Pension révi- sée — Remplace la pension primi- tive portée sous le n° 215.)	61	500	•	289	M ^{me} Sauvenière-Nihoul, A.-E.-L.-J. (Pension révisée — Remplace celle inscrite en 1901)	56	1,407	•
258	Cantillon, C.-L.	61	1,472	•	290	Huguet, J.-J.	58	1,086	•
259	Andrin, J.-A.	52	1,545	•	291	Vanhalen, E.-J.-M.-G.	61	1,540	•
260	Defescaille, C.-E.	67	517	•	292	M ^{me} Lenaerts-Van Camp, J.-P.	57	765	•
261	Masquelier, J.-J.-B.	55	1,442	•	295	Nickers, A.-E.	60	1,436	•
262	M ^{me} Biset-Baudoux, M.-P.-A.-A.	41	692	•	294	Prud'homme, G.-G.	47	1,107	•
263	M ^{me} Daco-Bricheux, M.-T.-P.	54	1,245	•	295	Van Ginderen, L.	65	5,000	•
264	M ^{lle} Delanaye, M.-M	55	1,778	•	296	Paulus, S.-J.	60	908	•
265	Nys, E.	55	1,206	•	297	Vandecan, J.-F.	51	1,252	•
266	Weynants, J.-F.	52	1,490	•	298	M ^{me} Dewatripont-Lejeune, R. (Pen- sion révisée. — Remplace celle inscri- te en 1905.)	44	851	•
267	M ^{me} Meurisse Heller, L.-M.-J.-G.	42	991	•	299	M ^{lle} Von Elliot, E.-J.-T.	46	706	•
268	M ^{me} Wiemer-Plasschaert, L.-F.	47	459	•	300	Weës, F.-C.	41	475	•
269	Lefebvre, E. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive portée sous le n° 211.)	60	2,165	•	301	M ^{me} Cuffez-Muyile, M.-L.	59	75	•
270	Maquet, J.-B. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle figure sous le n° 528.)	46	186	•	302	Ledoux, D. (Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle figure sous le n° 585)	56	350	•
271	Caprace, T.	51	1,178	•	303	Monsieurs, A.-S.	52	1,146	•
272	Delatour, N.-J.	50	1,209	•	304	Castermans, J. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1905.)	37	645	•
273	M ^{me} Jeanty-Kauffman, J.	55	855	•	305	M ^{me} Chuffart-Michel, Z.-H.-J.	39	455	•
274	Jossaert, A.	42	681	•	306	Jadot, J.	51	1,254	•
275	M ^{lle} Jeanne, M.-E.-H.-L.	48	529	•	307	M ^{lle} Van Londerzele, M.-A.	52	785	•
276	Louis, G.-J.	60	1,418	•	308	Dupont, A.	50	1,990	•
277	Thiry, E.-A.-J.	54	1,944	•	309	M ^{lle} André, L.-F.	51	1,262	•
278	M ^{lle} Warren, M.	65	840	•	310	M ^{me} Guiot-Delire, M.-P.	36	175	•
279	Broos, F.-F.	54	1,450	•	311	M ^{me} Vandewalle-Vermeire, M.-O.-S.	38	472	•
280	M ^{me} Corbusier-Macar, M.-L.	57	509	•	312	Humblet, J.-J.	64	1,666	•
281	M ^{lle} Haeseleer, J.-M.-L.	51	1,662	•	313	Lallemand, H.-E.	51	38	•
282	M ^{lle} Gilmet, P.-A.	58	2,884	•	314	Laruelle, A.-J.	58	2,763	•
283	Peeters, J.-C.	48	654	•	315	Berte, V.-J.	41	24	•
284	M ^{me} Delaitte-Mouvet, G.-A.-S.	55	638	•	316	Coenegracht, L.-J.	31	273	•
285	Hirez, T.	74	1,284	•	317	M ^{me} Dubois-Riée, M.-T.	48	873	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
318	Mlle Pirard, D.-J.	60	1,209	.	345	Mme Ceulemans-Wanten, M.-V. .	77	69	.
319	Bouché, E.-F.	56	986	.	346	Mme Gérard-Humblot, L.-D. . .	46	109	.
320	Mlle Dubois, J.-V.	55	178	.	347	Jacob, A.	63	1,646	.
321	Daems, J.-B.-E.	54	1,665	.	348	Van Praet, S.-L.-R.	55	320	.
322	Dubois, C.-A.	57	2,568	.	349	Mlle Denecker, O.-M.-J. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive portée sous le n° 190.)	48	441	.
323	Mme V ^e Van Volsem-Baetens, M.-V.	53	100	.					
324	Hurbain, V. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive inscrite sous le n° 152.)	58	67	.	350	Mlle Daix, A.-M.	67	436	.
					351	Mlle Tousseyn, H.-M.-T. . . .	60	2,333	.
325	Verhooghe, G. (Pension révisée. — Remplace celle qui figure sous le n° 171.)	52	1,001	.	352	Mme Delcour-Devos, M.-A.-E. .	53	1,141	.
					353	Muraille, M.-J.-F. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1905.)	53	1,359	.
326	Mme Mils-Caboullet, M.-D.-L. .	45	869	.					
327	Mme Demarez-Delelienne, C.-M.-P.	50	1,067	.	354	Mertens, G.-L.-S.	30	475	.
328	Maquet, J.-B. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive portée sous le n° 270.)	46	189	.	355	Schroblitgen, P.	57	2,416	.
329	Mme Boutefeu-Favresse, M.-J.-E. .	28	288	.	356	Defontaine, J.-L.	63	3,157	.
330	Mme Froidebise-Flaisner, A.-R.-C.	47	914	.	357	Drapier, F.-E.	56	1,691	.
331	Mme Gilles-Dockx, M.-A. . . .	45	473	.	358	Mme V ^e Gonty-Nicolas, M.-E. .	45	263	.
332	Gobert, E.-P.	45	660	.	359	Mme V ^e De Schutter-Krapels, M.-E.	61	250	.
333	Mme Hautier-Heeq, H.-A. . . .	41	484	.	360	Mme Deltren-Delvallée, O.-M. .	56	1,072	.
334	Nys, P.-J.	55	1,340	.	361	Mme Henry-Denis, I.-M.-J. . .	41	403	.
335	Lambert, G.-F.-J.	49	1,222	.	362	Roucourt, V.	49	1,507	.
336	Mme Quoilin-Bonjean, M.-M. . .	38	567	.	363	Allosserij, E.-J.-F.	62	1,328	.
337	Mme Van den Driessche-Waltens, A.-L.	52	1,522	.	364	Mme Schlemmer, épouse divorcée Missoten, B.	65	975	.
338	Van Waag, J.-J.-E.	45	525	.	365	Mlle Demon, L.-F.	51	1,219	.
339	Flosroy, G.-H.-J.	61	20	.	366	Mme V ^e Lagage-Moreau, S.-A.-E.	50	125	.
340	Craeyveld, I.	31	287	.	367	Reuliaux, L.-J.	54	951	.
341	Mme Leduc-Defresne, M.-M. . .	30	75	.	368	Mme Berchmans-Petri, L. . . .	50	1,166	.
342	Mme V ^e Bailly-Deharen, C.-E. .	52	1,295	.	369	Mme Bodeux-Demblon, E.-F. . .	56	100	.
343	Mme Parentani-Baudoux, C. . .	44	1,013	.	370	Quiquanpois, I.-L.	52	858	.
344	Mme Dumont-Breuskin, M.-J.-L. .	53	75	.	371	Mlle Vigneron, M.-A.-E. . . .	55	362	.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
372	Noël, J.-J.	41	952	°	383	M ^{lle} Ledoux, D. (Pension révisée. — Remplace celle comprise sous le n° 304.)	56	357	°
373	M ^{me} Van Belle-De Wemel, H.-F. .	50	1,717	°					
374	Lechien, A.-J.	45	1,735	°	384	Lettani, J.-J.-M.-E.	36	493	°
375	Rentracle, J.-F.	41	312	°	385	M ^{me} Van de Wiele-De Coninck, M.-M.	42	271	°
376	Winckel, A.-G.	39	1,109	°	386	M ^{me} Carlier-Duez, C.	42	916	°
377	Defalque, M.	55	1,630	°	387	Collinet, A.	67	1,284	°
378	M ^{me} Schauvliege-Slosse, C.-J. .	44	783	°	388	M ^{lle} Pierre, M.-C.	55	1,165	°
379	M ^{me} Wautot-Denonne, M.-F.-E.	40	763	°	389	Daurmont, J.-J.	45	980	°
380	Devillers, D.-V.	50	343	°	390	M ^{me} Poncelet-Galopin, M.-C.-H. .	65	1,200	°
381	M ^{me} Gillard-Barzin, M.-T.-J. .	53	1,061	°					
382	M ^{me} Crucifix-Jadoul, F.-M.-J. .	52	50	°					
						TOTAL.		418,997	

(62)